

Ploudalmézeau

Le patrimoine héraudique d'hier



Michel MAUGUIN 2016

Évolution –page 28 – écusson de Saint-Gouesnou 11/12/2019

Évolution le 10/07/2020, page 16, Alliance Tanguy de Kerlec'h – Barbe de Guingamp
Pages 52 à 54 , identification des pennons de Rocervo.

Évolution le 21/02/2021, page 16, avec un nouveau plan du réseau du grand vitrail.

Évolution le 06/04/2025, page 55, ajout d'une pierre armoriée du Jardin du Moulin Neuf

Introduction

Ploudalmézeau, ville à vocation agricole et maritime avec Portsall pour port, conserve de quelques traces de son passé historique : ses chapelles et ses manoirs. Mais ces « vieilles pierres » ne sont pas les seuls témoins dignes d'un regard attentif : les armoiries et les prééminences héraldiques d'église méritent elles aussi d'être analysées. Aujourd'hui presque toutes disparues, elles formaient autrefois, principalement au sein des monuments religieux, un long chapitre de l'histoire de la cité. Un chapitre haut en couleurs, où se lisait les noms des plus anciens lignages locaux, où s'entrecroisaient leurs alliances et leurs ambitions, où était définie la hiérarchie sociale, féodale et nobiliaire des environs.

Mais que représentaient ces armoiries, qu'étaient ces prééminences héraldiques ?

En excusant l'aridité technique de cette définition, les prééminences héraldiques d'églises sont constituées par l'ensemble des droits honorifiques détenus par des personnes physiques ou morales, les prééminenciers, au sein et au-dehors du monument. Cela comprend des droits de possession généralement coutumiers portant sur des emplacements précis de l'édifice et sur le mobilier qui l'occupe, incluant l'ensemble des marques personnelles héraldiques ou autres qui y sont apposées, sans condition d'époque ou de temps. Plus précisément, les prééminences héraldiques font partie des prééminences d'églises dont elles forment de loin la plus grande part. Elles peuvent être définies comme l'ensemble des armoiries et des signes héraldiques apposés par les prééminenciers sur tous les supports meubles ou immeubles de l'édifice. En termes simples, les prééminences sont en grande partie des armoiries, les armoiries sont toutes des prééminences¹.

Afin d'en découvrir la réalité concrète et plutôt que d'entrer dans une longue analyse, suivons Michel Pastoureau dans cette belle évocation : « Le visiteur entrant dans une église découvre des armoiries partout : sur les murs, sur les sols, sur les vitraux, sur les tentures, sur les objets du culte et les parements liturgiques ; armoiries médiévales, armoiries modernes, armoiries plus récentes. Certaines sont peintes sur un panneau, sur un tableau, sur une verrière ; d'autres, plus nombreuses, sont sculptées dans la pierre : dalles et tombeaux, monuments funéraires, reliefs de toutes espèces ; d'autres encore sont tissées, gravées, modelées. (...) Toute église constitue ainsi un véritable musée d'armoiries, entrées au fil des siècles dans la maison du Seigneur et ne l'ayant jamais quittée »².

¹ Certains éléments de l'introduction sont empruntés à : BROUKE Paul-François, Les prééminences de la cathédrale de Quimper au XV^e siècle, nouvelles perspectives, Mémoire de master 1 d'histoire de l'art médiéval sous la direction de M. Yves Gallet, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010, p. 5-11.

² M. PASTOUREAU, *L'art héraldique au Moyen Age*, Seuil, Paris, 2009, p. 155-156.

Les églises étaient donc des musées d'armoiries, et on retrouvait encore d'autres écussons sur les monuments civils. Pourtant, un visiteur d'aujourd'hui se promenant à Ploudalmézeau, n'en rencontre guère que quelques-uns dans la campagne, dispersés, incomplets, mutilés. Où sont les autres, que s'est-il passé ? Le temps a fait son œuvre, tout simplement. La Révolution, en les assimilant à tort à des marques de noblesse, est partie en guerre contre les armoiries et en a détruit un grand nombre lors d'une courte mais violente «Terreur héraldique ». Sans minimiser ces destructions, il faut objectivement reconnaître que la Révolution a endossé plus de responsabilités qu'elle n'en a eues. Trop souvent passés sous silence, d'autres aléas de l'Histoire, comme les guerres de la Ligue ou plus récemment les deux guerres mondiales, mais surtout les accidents naturels, la vétusté et le drame des «restaurations», ont été et restent malheureusement les premières causes de mortalité des armoiries. Mais il ne faut pas s'accuser trop durement de négligence envers ces témoins du passé : durant l'Ancien Régime, nombre de pierres et d'objets armoriés ont été les victimes de rivalités entre prééminenciers.

Ces facteurs cumulés ont eu raison de la quasi totalité du riche patrimoine héraldique de Ploudalmézeau. Il nous est pourtant parvenu intact... sur le papier. Il peut en effet être ressuscité grâce à certains documents anciens, des procès-verbaux de prééminences composés pour l'essentiel au XVIII^e siècle, alors que commencent à disparaître les premiers bâtiments médiévaux de la ville. Les procès-verbaux ou « descentes » de prééminences dans les églises et chapelles étaient diligentés par des officiers de justice et des notaires accompagnés de notables locaux et d'au moins un érudit en hérédiaque. Ils dressaient un relevé systématique des armoiries existantes, en prévision de travaux importants à entreprendre, ou dans le cas d'une querelle de droits honorifiques entre des prééminenciers, afin de préserver les droits de ces derniers.

Aujourd'hui, pourquoi étudier ces armoiries et prééminences ? Parce que, outre leur beauté ornementale, elles sont une source de première importance pour l'histoire et l'histoire de l'art, auxquelles elles fournissent des services irremplaçables. Il n'est pas question de traiter ici en détail ce vaste sujet, mais seulement de mettre en lumière les apports les plus saillants de l'hérédiaque : les armoiries sont un incomparable outil de datation, dont l'étude croisée permet de proposer pour certaines œuvres des fourchettes de datation très réduites. Elles sont souvent plus sûres que les seules analyses stylistiques, imprécises car limitées par définition à l'état des connaissances disponibles au moment où elles sont posées.

L'hérédiaque est aussi un précieux indicateur de provenance, en déterminant possesseurs et donateurs successifs. L'intérêt est d'autant plus grand que les prééminences montrent des stratégies de représentation car elles ont un contenu signifiant identitaire et social fort. Un autre aspect important, trop souvent négligé, réside dans l'articulation du discours emblématique dans le monument, notamment dans les questions posées par son impact sur le programme iconographique.

Au terme de cette introduction, et avant de découvrir les vestiges armoriés de Ploudalmézeau, il faut rappeler que les armoiries sont un pan de notre histoire et une part de

notre patrimoine. Chercher à mieux les connaître, c'est prendre conscience de leur valeur et assurer leur sauvegarde : à travers elles, c'est une part de mémoire qui doit être préservée et transmise aux générations futures.

PREMIÈRE PARTIE

État de l'ancienne église de Ploudalmézeau en 1762

L'ancienne église de Ploudalmézeau en 1762

En 1762 l'église de Ploudalmézeau était en très mauvais état, elle datait de 1504, le clocher, le toit et les murs risquaient de s'écrouler. Monsieur Choppin recteur de la paroisse disait : «que personne n'aurait osé y faire coucher ses bestiaux » c'est égal disait-il : «on dit généralement que c'est bon pour le Bon Dieu ». Le conseil de Fabrique³, envisageait de la démolir et d'en reconstruire une autre, plus spacieuse et mieux adaptée au besoin de l'époque. Toutefois cette éventualité ne faisait pas l'unanimité chez les paroissiens, ils estimaient que c'était au dessus des moyens de la paroisse, laquelle était déjà épuisée par les corvées qu'exigeait le Duc d'Aiguillon pour percer les grandes routes. Avant de passer à l'acte, il existait toute une procédure à suivre envers les possesseurs de sépultures, d'armoiries se trouvant dans vitraux, sur le mobilier et sur les murs. Ces éléments, d'une très grande importance aux yeux de la noblesse locale, étaient des signes d'identification, de prestige et de notoriété. Il fallait préserver les droits prééminenciers et honorifiques des donateurs, nobles ou riches marchands, sans en léser aucun.

Les « descentes » dans des églises ou chapelles avaient pour but de réaliser un procès-verbal de l'état des lieux avant d'entreprendre des travaux importants. Ces procès verbaux étaient établis par des officiers de justice accompagnés de professionnels du bâtiment, de notaires et d'un érudit en science héraldique.

La Révolution ayant fait disparaître la grande majorité de ces signes héraldiques, c'est grâce à ces procès verbaux de prééminences qu'il est possible de retrouver une partie de ce passé. Ils nous renseignent sur les parties concernées par les travaux envisagés et sur les droits prééminenciers symbolisés par les écussons armoriés présents sur les tombes, les murs, les vitraux et sur le mobilier comme les bancs, les bénitiers et statues.

Nous allons revivre la visite et le parcours détaillé des experts venus de Brest afin de faire l'état des lieux et le relevé des prééminences. Nous avons ajouté les dessins des écussons tels qu'ils sont décrits par l'abbé Bechenne, spécialiste en art héraldique, cet homme ne possède ni éclairage électrique, ni paire de jumelles pour remplir sa mission. Les écussons des vitraux sont souvent petits, vétustes et enfumés par la combustion des bougies. Ils peuvent être éloignés des yeux de l'observateur, des petits détails peuvent échapper à la vue du meilleur expert. Il sait que la moindre erreur sera exploitée par un contestataire et fera l'objet d'un procès-verbal à régler devant les juges.

Dans ce qui suit, les éléments du compte rendu du procès-verbal sont en *italique*, les commentaires en caractères normaux. Vous constaterez que l'orthographe était laissée à l'appréciation du greffier, donc variable selon l'homme chargé de rédiger le rapport.

³ Conseil d'administration des biens de l'église

Descente⁴ faite en l'église paroissiale de Ploudalmézeau en mai 1762

La commission, venant de Brest, est conduite par Tanguy Labbé de Penallen, conseiller du Roy sous-Bailly, Lieutenant Général civil et criminel en la Sénéchaussée royale de Brest. Elle arrive à Ploudalmézeau, le jeudi 6 mai 1762 vers 20h30, elle se rend à l'auberge ayant pour enseigne « Le Trull Vert ». « où nous avons pris notre réfection et logement, »

Elle y retrouve le Général de la Paroisse, le Sieur Gourhant et le reste de la commission composée du conseiller du Roy, Labbé de Penallen, de trois experts : Yves Le Jeune, nommé par le Général de la paroisse, Yves Le Corre, nommé par le conseiller du Roy et dudit Noyer, tiers nommé d'office, des marguilliers en charge de la paroisse, Yves Amolot et Gabriel Jestin, d'un expert en armoiries l'abbé Béchennec prêtre à Brest ; un notaire, Maître Martret, d'un notaire adjoint, Maître Rividic et de trois avocats du parlement.

L'affaire est sérieuse, cette « descente » fait suite à une requête du 2 février précédent, il s'agit « d'y dresser état et procès-verbal de l'état de vétusté où se trouvent ladite église, dans laquelle le service divin ne peut plus être célébré qu'avec risque de la vie » rien de moins ! Les autorités prennent toutes les précautions pour que le procès-verbal soit rédigé selon des règles incontestables.

1) Les préliminaires

La population est informée par la publication de bans et assignations publics trois dimanches consécutifs « donné lesdites assignations publiques à tous les seigneurs ou prétendants drois sur lesdites armoiries, prééminences et drois honorifiques existants dans cette dite église, les dimanches onze, dix huit et vingt cinq avril derniers ainsi qu'il est porté et justifié par les procès-verbaux desdits jours dûment contrôlés à Brest les 14, 20 et 26 avril dernier....»

La commission se rend à l'église le vendredi 7 mai 1762 à huit heures du matin où chacun des cinq experts prête serment, les préliminaires semblent assez longs, ensuite chaque expert relève ses observations, à l'intérieur comme à l'extérieur. La journée se termine à 19 heures.

« de ce qu'après leur avoir fait séparément lever la main, à l'exception dudit abbé Béchennec qui a posé la main avec piété sur les saints écrits, ils ont tous séparément juré et affirmé par leur dit serment de se bien et fidèlement comporter chacun dans son genre, au fait de la commission pour laquelle ils ont été assignés. »

Le samedi 8 mai à 7 heures du matin, tous les experts se retrouvent dans l'église et n'en

⁴ Archives Départementales du Finistère - ADF : B-1849

sortent qu'au soir à 19 heures.

« Avenu ce jour huitième May mille sept cent soixante deux, sept heures du matin nous nous sommes tous rendus de compagnie en la ditte église paroissiale de Guitalmezeau, où les dits Voyer, Le Jeune et Le Cor ont encore en nos présences continué à la visite intérieur et extérieure de la ditte église et [...] et à rédiger leurs notes et observations sur l'état de caducité où elle se trouve »

Le dimanche 9 mai, leur action est contrariée par la messe et les vêpres, ils ne travaillent que trois heures, les experts présentent leurs rapports sur papier, le sort de l'église sera scellé.

2) L'état de l'édifice

« Les dits Voyer, Le Jeune, et Le Corre experts et tous experts nous ayant présenté leur rapport en papier commun nous avons en leur présence procéder à la vérification d'ycelly, article par article. En conséquence les dits experts nous ont fait voir comme en effet nous avons vu. »

« Premièrement : dans le sanctuaire. »

« Le pignon du grand vitrail et arrière le maître autel ainsy que la forme du vitrage sont entièrement à démolir estant lézardés et soufflés en différents endroits, ainsy que les murs latéraux de droite et de gauche qui s'inclinent extérieurement, sont soufflés en différents endroits, et conséquament ne peuvent subsister. »

« 2^{ment}: les bas-côtés »

« Les dits experts nous ont fait voir comme en effet nous avons vus que les murs des dits bas côtés sont surplombés extérieurement ; donnons pour apurer qu'ils sont soufflés, lézardés et crevassés en différents endroits et par tous ne peuvent en état subsister sans une réédification totale à neuf. »

« 3^{ment} : la nef »

« Lesdits experts nous ont fait voir comme en effet nous avons vu que le corps les murs de la ditte nef surplombe vers les bas côté du quart de leur épaisseur, était aussy soufflé en plusieurs parties et ne pourrait de mesme subsister lors de la réédification des murs des bas côtés qui l'appuient actuellement attendu que la poussée de la charpente de la nef occasionnerait la ruine des dits murs. »

« 4^{ment} : La chapelle Notre-Dame du Rosaire. »

« Les dits experts nous ont fait voir comme en effet nous avons vus que les deux murs

latéraux de ladite chapelle surplombant extérieurement sont soufflés et crevassés en différents endroits. Donnons en conséquence pour apurer que lesdits deux murs latéraux ne peuvent subsister en l'état actuel et que quoy que le pignon soit en assez bon état. Il ne serait pas possible de les conserver par rapport à la démolition absolue et indispensable des murs latéraux. »

« 5^{ment} : la chapelle des trois Maries. »

« Lesdits experts nous ont fait voir comme en effet nous avons vu que le pignon et les murs latéraux de la chapelle surplombant extérieurement, sont soufflés et crevassés en différents endroits comme ceux de la chapelle Notre-Dame du Rosaire, et doivent également être réédifiés tout à neuf. »

« 6^{ment} - La sacristie. »

« Lesdits experts nous ont fait voir comme en effet nous avons vu que les planchers, la charpente et la couverture d'ardoises sont totalement pourries et en plus grande partie assolées ; que le péril d'y séjourner paraît avoir esté. le [...] que l'on a esté obligé d'en déloger tous les effets et ornements.

Donnons d'ailleurs pour apurer d'après le rapport desdits experts que la sacristie est trop petite mal exposée et même offusquée de tous les côtés par le presbytère. »

« 7^{ment} - Arcade de la nef et son clocher. »

« Lesdits experts nous ont fait voir que l'arcade qui sépare la nef du chœur et son clocher au dessus quoique paraissant faire en l'état actuel, ne peuvent également exister attendu que les murs latéraux des chapelles ou des bas côtés où ils aboutissent sont indispensablement à réédifier comme il est cy-dessus rapporté. »

« 8^{ment} - Plafonds. »

« Les experts nous ont fait voir comme en effet nous nous avons vu que tous les plafonds de ladite église, tous ceux au-dessus du sanctuaire qui est la nef et de la chapelle des trois Marie ainsi que des bas côtés sont entièrement pourris et tombent en plus grande partie pour vétusté. ».

« 9^{ment} - Couvertures. »

« Les experts nous ont fait voir comme en effet nous nous avons vu que toute la couverture d'ardoise et les lattes au-dessous, tant au dessus du sanctuaire et de la nef que des chapelles et bas-côtés sont entièrement pourris.

Donnons en conséquence pour apurer qu'elles ne peuvent subsister longtemps en cet l'état,

quand bien même on réparerait la quantité d'endroits qui sont actuellement découverts, et qu'il est de toute nécessité de les réédifier en entier. »

« 10^{ment} - Portail et flèche. »

« Les experts nous ont fait voir comme en effet nous avons vu que le portail et la flèche sont inclinés du côté de l'église depuis les fondations jusqu'aux galeries d'un pied sur toute ladite hauteur.

Donnons aussy pour apurer d'après le rapport desdits experts que le portail par rapport à sa grande épaisseur pourrait encore subsister mais que la flèche estant d'une épaisseur moins considérable pourrait par son surplomb excessif entraîner le portail dans sa chute, d'où lesdits experts estiment que l'un et l'autre doivent être également réédifiés à neuf. »

« 11^{ment} - Portique. »

« Les dits experts nous ont fait voir comme en effet nous avons vu que le portique ou vestibule de ladite église surplombe considérablement extérieurement de droite et de gauche et que quoique par lui même il puisse encore subsister quelque temps, il se trouve dans le cas de la démolition générale des autres parties surtout pour la raison indispensable que l'on a cy-devant donné pour la réédification des bas côtés. »

« 12^{ment} - Charpentes. »

« Enfin lesdits experts nous ont fait voir comme en effet nous avons vu que les gros bois du comble ainsi que des berceaux et du corps de l'église sont en assez bon état autour, que les dits experts nous avons pu les voir et vérifier ; mais qu'à l'égard des gros bois des bas côtés il y en a une si grande quantité de vicieux et quelques-uns même totalement pourris que lesdits experts estiment comme nous l'avons en effet et vérifier nous-mêmes il y en a au moins la moitié à changer de neuf.

Tel est le rapport des dits experts de la totalité duquel il a intervenu, et donnons en conséquence pour apurer qu'il est moralement impossible de pouvoir rétablir les différents ouvrages cy-devant détaillés sans une réédification générale de ladite église.

Donnons également pour apurer qu'elle est trop petite pour contenir la quantité d'habitants, dont cette paroisse est composée. Ce que nous avons esté à particulièrement à lieu (?) de vérifier aujourd'hui et ajoute remarque que tous les habitants estait obligés de se tenir hors de l'église pour en suivre la grand-messe, en sorte que s'agissant aujourd'hui d'en réédifier une nouvelle. »

« Lesdits experts nous ont rapporté et nous donnons pour apurer qu'il convient d'avancer la nouvelle église dans le cimetière vers le midi levant parceque ce par ce moyen qu'on aura toute la facilité possible de la construire plus longue et plus large que l'église actuelle. »

Le constat est sans appel, l'église est trop dangereuse, les réparations trop importantes

et le sanctuaire est trop petit pour le nombre de paroissiens.

De tout quoy nous avons fait et rédiger le présent procès-verbal de visite, rapport d'experts et apurement et réservé de procéder demain à l'estat et rapport des armoiries, prééminences et droits honorifiques qui existent dans cette église et ordonné aux dits Voyer, Le Corre et Le Jeune de s'en retourner demain chez eux leur présence estant désormais inutile pour la suite de notre commission et leur avons alloué à chacun cinq jours de vacation y compris l'allée et le retour.

Sous nos seings et ceux de tous les susnommés ledit jour et au environ des sept heures du soir. »

Le procès-verbal est parafé par douze signataires « *Yves Le Jeune, Yves Cor, Noyer, reçu quarante Livres, Yves Amolot, Gabriel Jestin, Martret, Béchennec prêtre, Le Vaillant, Labbé de Penallen, Gourhant, Bergevin procureur du Roy, Rividic notaire adjoint.*

Commentaires

Après plus de deux journées de onze à douze heures de travail, l'expertise de l'état général du gros œuvre de l'édifice se termine. En ce début du XXI^e siècle, nous sommes stupéfaits par l'état de délabrement de l'ancienne église, alors qu'elle était toujours en activité malgré des murs déformés et lézardés, une toiture pourrie et un clocher touché par le syndrome de la tour de Pise. « La tour avaient deux flèches assez courtes, mais elles penchaient sur l'église au point qu'on exposait à les voir tomber et écraser l'église »⁵ Il faut croire que les paroissiens avaient la tête solide ou n'avaient aucun sens des risques pris en participant aux offices dans un tel endroit, peut-être avaient-ils une telle foi en Dieu qu'ils se sentaient à l'abri de tout événement fâcheux.

L'expertise serait incomplète si les armoiries et prééminences étaient absentes du procès-verbal. Il est intéressant de découvrir l'état des vitraux, enfeus et sépultures meublant ce lieu, en compagnie de l'abbé Béchennec, venu de Brest, expert en art héraldique. L'homme est bien organisé, précis dans la description des armoiries et rien ne semble échapper à sa vue bien que l'éclairage soit faible et les vitraux en mauvais état ou à demi-obscurcis par le dépôt de fumé des bougies, bien sûr certains détails lui échappent, il ne possède pas de zoom sur les yeux et le secrétaire retranscrit-il parfaitement les descriptions de l'abbé ?

Rapport des armoiries, prééminences et droits honorifiques

« Avenue ce jour dixième may mil sept cent soixante-deux, sept heures du matin, nous nous sommes transportés en la dite église paroissiale de Ploudalmézeau où lesdits

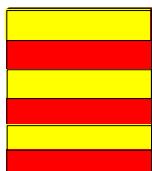
⁵ ARZEL Jean Marie Paul, abbé de Ploudalmézeau de 1843 à 1864 - Notes manuscrites sur un cahier conservé au presbytère.

Sieurs abbé Béchennec et Martret, experts pour la vérification des droits honorifiques nous ont rapporté et fait voir comme en effet nous avons vu. »

« Premièrement

Le vitrail principal composé de cinq roses et cinq panneaux au dessous, la première des roses en supériorité portant un écu sur party de France et de Bretagne sommé de la couronne ducale et environnée d'une cordelière »

Le nombre de cinq roses ne correspond pas à la suite du descriptif. Dans toutes les églises paroissiales de Bretagne, les armoiries de France et de Bretagne sont toujours placées en supériorité dans la maîtresse vitre. Cette obligation ne s'applique pas aux chapelles privatives. En dessous des armes royales et ducales sont placés les écussons de la famille Du Chastel du château de Trémazan, cette maison contrôle la région ouest du Léon. Elle y possède les droits de prééminences dans de nombreuses églises.

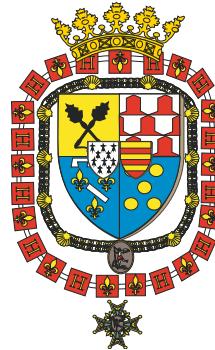
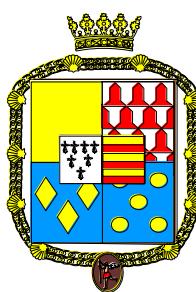
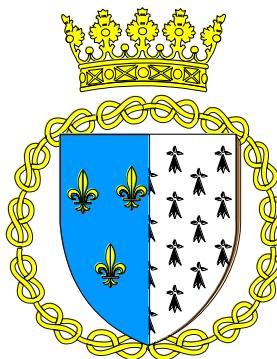


« A la seconde rose, première du second rang côté de l'Évangile, un écu fascé d'or et de gueule » Qui est la maison Du Chastel de Trémazan

« A la troisième rose, un écu écartelé au premier, d'or plain, au second, vairé d'argent et de gueule, au troisième, d'azur à trois losanges d'or, au quatrième, d'azur à cinq besants d'or en sautoir et sur le tout de l'écartelure un écu d'argent à sept mouchetures d'hermines de sable 4-2 et 1, accolé d'un autre écu fascé d'or et de gueule ; le grand écu sommé d'une couronne ducale et orné du collier des ordres du Roy »

Cet écu un peu complexe entouré du collier de l'Ordre de Saint-Michel n'est plus dans l'état initial de sa mise en place, soit que la vétusté ait trompé l'œil de l'abbé Bechennec ou a subi une réparation à peu de frais suite à une détérioration.

Ces armoiries sont connues, nous en avons une parfaite description dans le procès-verbal de prééminences de la chapelle disparue de Notre-Dame de Liesse de Saint-Renan⁶. En voici la bonne lecture : timbré d'une couronne ducale et entouré d'un collier de l'ordre de Saint-Michel, il porte dans un écartelé les armes de Gondy, « d'or à deux masses d'armes passées en sautoir et liées de sable », de Scépeaux, « vairé d'argent et de gueules », de Bourbon « d'azur à trois fleurs de lys d'or brisées en abîme d'un bâton péri cousu de gueules », de Rieux, « d'azur à neuf besants d'or », avec sur le tout deux écus



Le même blason
dans la chapelle
N.D. de Liesse de
Saint-Renan en
1768

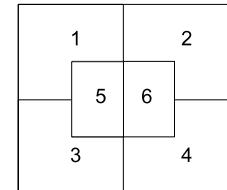
⁶ BROUCKE P. F. & MAUGUIN M., Saint. Renan, patrimoine héraldique d'hier et d'aujourd'hui – Musée du Ponant 2012

accolés brochants, le premier portant de Bretagne, le second Du Chastel. Les infimes différences (émaux du vairé des Scépeaux, du bâton péri de Bourbon, nombre de besants des Rieux) entre la description théorique de ces armes et leur représentation concrète est sans conséquence pour leur lecture et leur identification.

L'histoire de ce blason : À la mort de Tanguy V Du Chastel, son fils François II, époux de Claude Du Chastellier en 1522, lui succède, puis au décès de ce dernier en 1537, leur fils Claude I^{er} Du Chastel prend la succession.

À sa mort en 1555, celui-ci n'a eu de son épouse Claude D'Acigné que deux filles, dont la cadette, Anne (Jehanne), par son union le 15 juin 1560 avec Guy de Rieux, transmet l'héritage des Du Chastel aux Scépeaux par le mariage de leur fille le 29 août 1587 avec Guy de Scépeaux. La fille de ces derniers, Marie de Scépeaux, épouse en 1605 Henry de Gondy duc de Retz et de Beaupréau, marquis de Belle-Isle, pair de France, chevalier des ordres du roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances. Henry de Gondy naît en 1590 de Charles de Gondy (1569-1596), général des galères de France, et d'Antoinette d'Orléans, fille de Léonor d'Orléans, duc de Longueville et de Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville. Lorsqu'il s'éteint le 12 août 1659, Jeanne de Scépeaux l'a depuis longtemps précédé dans la tombe : elle est morte à Prinçay le 20 novembre 1620, âgée de 32 ans. Ils ont deux filles dont la cadette, Marguerite-Françoise de Gondy (avril 1615 - mai 1670), par son mariage en 1645 avec Louis de Cossé, duc de Brissac, pair de France, transmet aux Cossé-Brissac la baronnie Du Chastel, Beaupréau et le comté de Chemillé⁷.

L'identification : l'écusson porte les armes de Jeanne de Scépeaux et de Henry de Gondy. Les quartiers dextres (1 et 3) font référence à Henry de Gondy : le premier porte les armes de sa famille, tandis que le troisième arbore fièrement les armes de sa grand-mère maternelle, née Bourbon. Sous le règne d'Henri IV ou de Louis XIII, premiers rois de la dynastie issue de la maison de Bourbon, la volonté politique et honorifique de se rattacher à la famille royale est évidente. Les écartelures de senestre (2 et 4) se rapportent à Jeanne de Scépeaux : le deuxième quartier montre ses armes paternelles, et le quatrième ses armes maternelles. (Voir Annexe : 4)

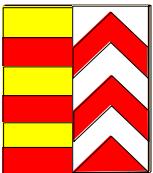


Sur le tout (5 et 6) de l'écartelé, l'écusson de Bretagne peut paraître on ne peut plus suspect, n'y ayant eu aucune alliance entre les ducs de Bretagne et les Du Chastel ou une autre des familles représentées. Ces deux petits écussons indiquent qu'Henry de Gondy et de Jeanne Scépeaux possèdent en Bretagne le fief des Du Chastel.

Il est à remarquer que cet écusson est posé entre 1605, date du mariage d'Henry de Gondy et de Jeanne de Scépeaux, et 1659, année de la mort d'Henry, l'absence des armes de

⁷ Ces informations biographiques et généalogiques sont extraites de : ANSELME DE SAINTE-MARIE (Père), *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, des grands officiers de la couronne, etc.*, Paris, 1733, t. III, p. 896-898. T. VII, p. 223-226

Cossé-Brissac, « *de sable à trois fasces d'or denchées par le bas* », attestant que leur fille Marguerite n'est pas encore mariée ni rentrée en possession de sa dot ni de son héritage. (Voir Annexe : 4)

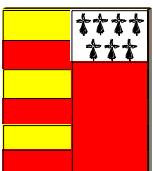


« à la quatrième roze, un écusson party : au premier fascé d'or et de gueule ; au second : chevronné d'argent et de gueule »

Tanguy 1^{er} Du Chastel en alliance au XIV^e siècle avec Tiphaine de Plusquellec, de la paroisse du même nom, en Côtes-d'Armor. Tanguy 1^{er} partisan de Jean de Montfort s'illustre pendant la guerre de succession, lors du siège de Brest en 1341 et à la levée du siège de la Roche-Derrien établi par Charles de Blois. Tanguy donne une ascension politique la maison Du Chastel.

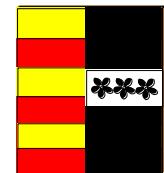


« à la cinquième roze, un autre écu fascé d'or et de gueule, l'écu orné du collier de l'ordre de Saint-Michel » Qui est Du Chastel



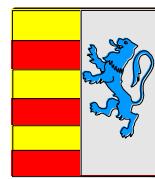
« à la sixième roze, première du 3^e rang, un écusson fascé d'or et de gueule, party de gueule au chef au chef d'hermines »

Guillaume I^{er} Du Chastel en alliance au XIV^e siècle avec Alix de Lézirivy, alias Léziviry ou Lesourevy de Plourzel. Hervé Torchet remarque que l'important héritage de la famille de Lesourevy concourut beaucoup à la richesse des Du Chastel et fut peut-être à l'origine de la construction de la forteresse de Trémazan. Guillaume, décédé en 1370, succède en 1352 à son père Tanguy I^{er}, époux de Tiphaine de Plusquellec, et fils de Bernard III Du Chastel et d'Éléonore de Rosmadec.



« à la septième rose, un écu fascé d'or et de gueule, party de sable à une fasce d'argent chargée de trois quintefeuilles de sable »

Hervé II Du Chastel en alliance vers 1360 avec Méance de Lescoët, dame dudit lieu en la paroisse de Lanarvily. Hervé II est le fils aîné de Guillaume I^{er} et d'Alix de Lesourevy, il reçoit une pension de six cent livres du roi Charles V en 1374, il est l'un des signataires du traité de Guérande en 1381, assiste aux États de Vannes en 1387, et meurt vers 1397.



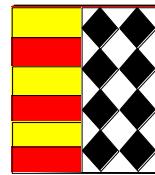
« à la huitième rose, un écu fascé d'or et de gueule, party au lion d'azur » La description de cet écu est incomplète ou erronée, le greffier a-t'il mal retranscrit les observations de l'abbé Bechennec ? Il manque la couleur de fond du parti au lion d'azur (A), s'agit-il de la famille de Carman alias Kermavan, d'or au lion d'azur que nous allons retrouver dans la 13^e rose. Il est plus probable que ce blason soit la seconde alliance de Tanguy V avec Marie du Juch (B) en 1501.

(A)

(B)

« à la neuvième un autre écu fascé d'or et de gueule, party losangé d'argent et de sable »

Hervé Du Chastel épouse vers 1300 Sybille de Leslem, leur union date de la fin du XIII^e siècle. Hervé comparait à l'ost ducal de Ploërmel en 1294 et s'éteint probablement dans le premier quart du XIV^e siècle.



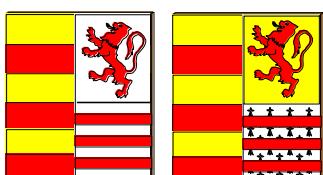
« à la dixième rose, un écu fascé d'or et de gueule, party d'or au lion de gueule » Guillaume II Du Chastel en alliance avec Marie Du Pont-l'Abbé vers 1400. Né vers 1364, Guillaume se distingue jeune par ses mérites militaires, et devient chambellan du duc d'Orléans puis du roi Charles VI. Décédé en 1404, sa veuve convole en secondes noces avec Olivier de Mauny.

« à la onzième rose qui est la première du quatrième rang, un écu fascé d'or et de gueule party chevonné d'hermines et de gueule »



Olivier I^{er} du Chastel succède à son frère Guillaume II, il épouse le 2-février 1408 Jeanne de Ploeuc, dame de Ploëuc-sur-Lié, Côtes-d'Armor. Olivier fut chambellan du duc, capitaine de Dinan puis de Brest, et sénéchal de Saintonge en 1455, année de son trépas.
Nota : L'armorial de Pol-Potier de Courcy représente un écu herminé aux trois chevrons de gueules, alors que tous les autres armoriaux anciens et les représentations encore visibles, telles les pierres sculptées sur l'église de Brélès ou au château de Bodinio en Clohars-Fouesnant décrivent un blason fascé de six pièces et non de sept pièces.

« à la douzième rose un écu fascé d'or et de gueule, party d'argent au lion de gueule, mi-coupé d'argent à trois fasces de gueule »



(A)

(B)

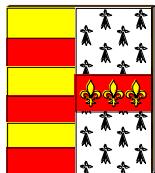
L'abbé Bechennec nous décrit un second parti d'écu (A) « inconnu », probablement que la petitesse et l'état de vétusté du vitrail ne permettait pas de le lire avec précision. Il ne fait aucun doute sur son identité, il s'agit de Tanguy V Du Chastel marié le 21 octobre 1492 à Louise Du Pont-L'Abbé et de Rostrenen elle porte (B) un écartelé, aux 1 et 4, d'or au lion de gueules ; aux 2 et 3, d'hermines à 3 fasces de gueules. Tanguy V Du Chastel, fils d'Olivier II est un mécène important, il est le fondateur de l'abbaye Notre-Dame des Anges sur les rivages de Landéda à l'embouchure de l'Aber Wrac'h où ses armes, en alliance avec celles de sa seconde épouse, sont sculptées et encore visibles à l'extérieur du chevet du sanctuaire.

« à la treizième rose, un écu fascé d'or et de gueule, party d'or au lion d'azur mi-coupé d'azur à une tour d'argent soutenue d'une demie-roue de même »



François I^{er} Du Chastel et de son épouse Jeanne de Kermavan, dont l'union remonte à 1434 environ, blasonnent : « un écartelé, aux 1 et 4 : d'or au lion d'azur (qui est Kermavan), aux

2 et 3 : d'azur à la tour d'argent portée sur une demi roue de même (qui est Lesquélen) » ses armes sont représentées avec inversion des quartiers.



« à la quatorzième rose un écu fascé d'or et de gueule, party d'hermines à la fasce de gueule chargé de trois fleur de lys d'or»

Claude I^{er} du Chastel épouse en 1522, Claude d'Acigné, ce blason ferme la lignée de la maison Du Chastel, Claude meure en 1555 et laisse deux filles, Anne épouse en 1560 Guy de Rieux, et sa sœur cadette Claude convole avec Charles de Guyon en 1571.

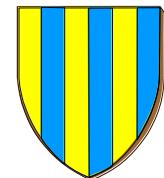
« Les quatre autres roses dont deux terminent le premier rang et les deux autres, le quatrième rang, se trouvent en verre blanc »

L'existence de ces quatre verres blancs est déjà signalée dans un précédent relevé de prééminences de la maison Du Chastel en 1715, ceci indique que malgré l'importance des prééminences pour les familles nobles, l'occupation de ces emplacements libres, n'était plus une priorité depuis longtemps. Les incivilités des adolescents sont probablement aussi anciennes que le monde, les vitraux sont souvent victimes de jets de pierres. Monsieur Chopin, recteur se plaint auprès des autorités civiles qu'un grand nombre d'enfants et vagabonds de la paroisse et des autres villages se rassemblent quotidiennement dans l'église et le cimetière pour « *y faire leurs vilainies et de les infecter de leurs immondices, ils jettent des pierres à tort et à travers aux cloches, à la couverture dont ils ont déjà brisé une énorme quantité d'ardoises et aux vitres*⁸ » Pas une seule vitre n'échappe aux pierres. Le recteur surprend un enfant cassant le grand vitrail refait à neuf, l'enfant n'accepte pas la réprimande et blesse le prêtre avec une pierre. Le prêtre va se plaindre aux parents, les parents lui rirent au nez. Ceci ce passait en Juillet 1766.

Les écussons suivants, placés dans les quatre panneaux sous les roses chargées des armoiries de la maison du Châtel sont des vassaux et probablement les principaux financiers de l'ensemble du vitrail.

« Plus dans ledit maître vitrail, au haut du premier panneau côté de l'évangile, un écu palé d'or et d'azur. »

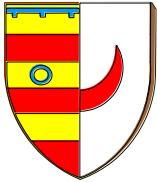
Cet écu *palé d'or et d'azur* appartenait anciennement à la famille de Kerlozrec de Ploudalmézeau, ces armes sont reprises et enregistrées sous le nom de Kersulguen de Kerlozrec⁹, une famille alliée aux Kerlec'h. Louise de Kersulguen épouse Pierre-Claude du Chastel de Kerlec'h en 1665.



⁸ ARZEL Jean Marie Paul, id note ²

⁹ D'OZIER Charles –Armorial Général de France, Édit de novembre 1696

« Au haut du second panneau, un écu fascé d'or et de gueule brisé en chef d'un lambel d'azur et en plus d'un annelet d'azur sur la seconde fasce d'or, party d'argent à un demy-croissant de gueule mouvant à la partition »



La description de cet écusson est probablement incomplète, il faut y ajouter les six coquilles composant le blason de Guingamp de la maison Penanvern en Trégor puisqu'il s'agit de l'alliance de Tanguy de Kerlec'h, sieur de Kerouanec en Ploudalmézeau, époux de Barbe Guingamp¹⁰ vers 1580. Tanguy est un cadet de la branche cadette des Kerlec'h installée au Plessis en Plougonvelin et au Quenquis en Ploumoguer.

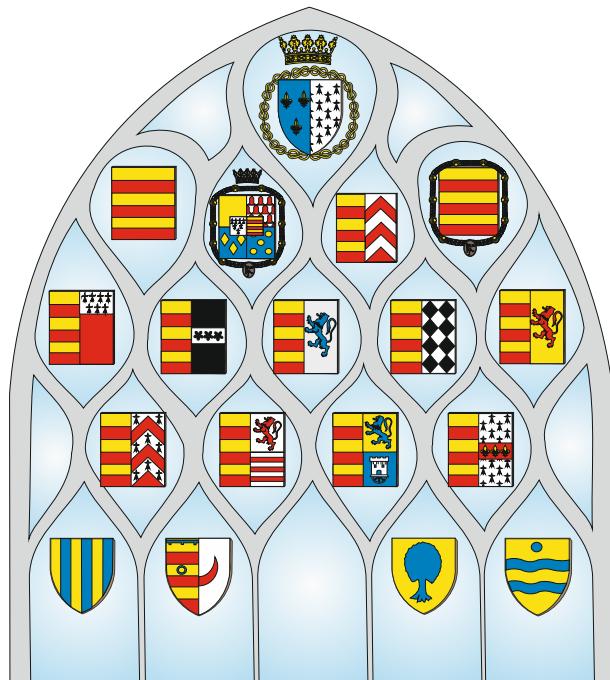
« Au haut du quatrième panneau, côté de l'épitre, un écu d'or à l'arbre d'azur. »

La couleur *azur* de ce blason devait être sérieusement passée, puisqu'en 1681 dans un relevé de droits honorifiques précisant son emplacement dans le maître vitrail, l'écu était *d'or au palmier de sinople* (vert), le propriétaire était Lestremeur. En un siècle le palmier est redevenu *azur*, couleur des armes des Lesguen de Lestremeur¹¹.



« Au haut du cinquième panneau, un écu d'or à deux fasces ondées d'azur surmontées en chef d'un tourteau de même. »

Avant 1490, Hervé de Kerlec'h futur époux de Catherine de Penhoadic, reconnut un fils illégitime portant le nom de « François dit de Kerlec'h », plus tard ce dernier prendra le nom de Kernatous et des armes distinctes de son père. Un descendant s'installera en la paroisse de Plougonvelin au manoir du Prédic.



« Le reste dudit grand vitrail est décoré de peinture représentant le calvaire et il est chargé d'aucun autre écusson »

Une fois terminé le relevé de la maîtresse vitre¹², les experts font l'inventaire du cœur en

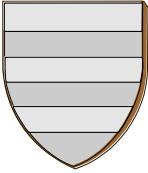
Emplacement des armoiries dans le grand vitrail
d'après un croquis du réseau de 1730

¹⁰ Dossiers Bleus 373-p.399 – Source : gallica.BnF.fr

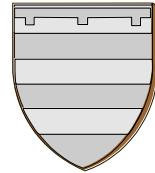
¹¹ LULZAC Yves – Chroniques oubliées des manoirs bretons – T3 p 168 (Les droits honorifiques) - Nantes 2001

¹² Croquis du réseau de 1730, retrouvé par Marc FAUJOUR aux archives départementales sous la réf : 1 E art.652. Ce document semble réalisé à la demande de la famille de Kerlec'h s'attribuant tous les droits honorifiques de la maison Du Chastel. Une recherche plus approfondie pourrait nous en apprendre bien plus.

commençant par le nord.



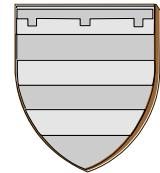
« Dans le pignon au-dedans du sanctuaire les experts nous ont fait voir, comme en effet nous avons vu, deux consoles de pierre, l'une côté de l'évangile chargée d'un écu en basse fascé de six pièces, l'autre du côté de l'Épitre chargée d'un écu en basse de six fasces brisées en chef d'un lambel à trois pendants »



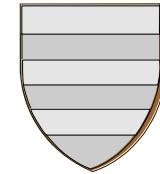
Le premier serait à attribuer à la maison du Chastel et le second à la maison de Kerlec'h, mais ce n'est pas aussi simple. Lorsque qu'en 1560 la branche ainée de maison Du Châtel tombe en quenouille avec le mariage d'Anne Du Châtel avec Guy de Rieux, deux branches descendantes de cette maison revendiquent le droit de relever les armes de l'illustre famille. Le 28 janvier 1578, Claude de Kerlec'h descendant de Bernard Du Châtel fils juvénier de Tanguy est autorisé à prendre le nom et armes pleines des Du Châtel, toutefois le nom porté doit être Du Châtel de Kerlec'h. Cette décision n'est pas sans conséquence, elle crée des conflits de droits prééminenciers avec les héritiers des Du Châtel, lesquels revendiquent systématiquement des droits sur tous les supports portant les armes pleines de leur famille, vitraux, tombes et autres mobilier en cette église. Très vite, tous les Kerlec'h signent Du Châtel-Kerlec'h avant de disparaître très rapidement de la paroisse.

Il est bien difficile aujourd'hui d'établir un lien familial avec les écussons fascés d'or et de gueules revendiqués par les deux maisons. Toutefois, il semble qu'en dehors du maître vitrail, la maison de Kerlec'h occupait en majeure partie des lieux.

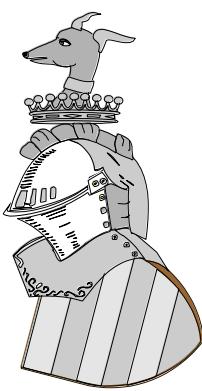
« Plus nous ont fait voir et avons vu du côté de l'Épitre et à côté du maître autel, une moyenne fenestre sans armoiries. Et à six pieds de ladite fenestre du même côté du sanctuaire une autre fenestre murée en dehors chargée dans le vif, d'un écu en basse de six fasces brisées en chef d'un lambel à trois pendants. »



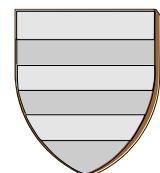
« Au milieu du chœur et de la croisée, une tombe en levée de pierres de taille, dont la couverture est chargée d'un écu en relief de six fasces, les deux côtés et leurs deux bouts chargés chacun d'un semblable écu. »



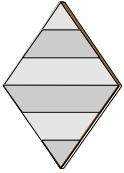
Une tombe de Du Chastel ou de Kerlec'h avec cinq écussons, nous ne connaitrons jamais le propriétaire.



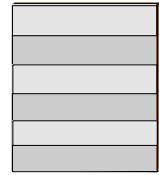
« L'arcade dudit chœur du côté du nord est chargée à la clef intérieure d'un écu couché et relevé en basse fascé de six pièces, timbré d'un casque de profil sommé d'une couronne de marquis surmontée d'une teste de chien pour cimier et à la clef extérieure chargée d'un pareil écu sans ornement ; chacun des piliers de la dite arcade est aussi surmonté d'un pareil écu. »



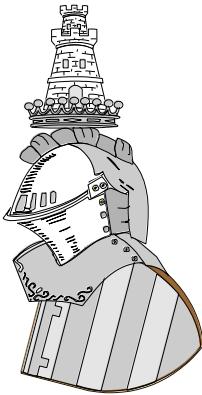
« Sous et dans la même arcade, deux tombes de pierres en levée laissant



entre-elles un passage, la première vers le grand autel chargé de trois écussons celui de la couverture en losange fascé de six pièces, les deux autres aux côtés, en bannière fascé de six pièces, et la seconde tombe est pareillement chargée de trois écussons aux mêmes armes et aux mêmes endroits. »

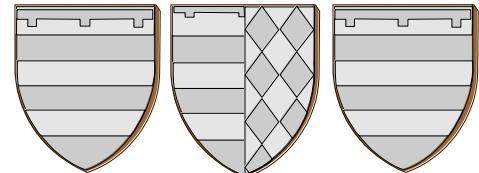


« L'arcade dudit chœur du côté du midi est chargée à sa clef intérieure d'un écusson couché et en bosse à trois pendants, timbré d'un casque de profil sommé d'une couronne de marquis surmontée d'une tour donjonnée pour cimier et à la clef extérieur d'un pareil écusson sans ornement, chacun des piliers de la dite arcade est aussi surmonté d'un pareil écusson. »



Les deux écussons surmontés d'un casque sont fréquents au XVI^e siècle, hors, un détail nous interpelle, la tour en cimier est très usitée par la maison Du Chastel, mais cette même tour sur un écu brisé du lambel des Kerlec'h fait penser aux libertés prises par cette famille pour être au plus proche de ses origines.

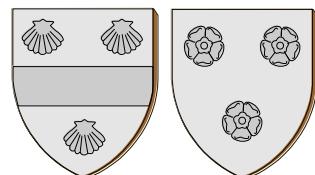
« Sous et dans la même arcade, deux tombes en levée de pierres laissant entre-elles un passage à la chapelle du Rozaire, la première desdites tombes vers le grand autel chargée à ses côtés d'un écusson en relief fascé de six pièces brisé d'un lambel et au-dessus dans la corniche du pilier, trois écussons en relief, celui du milieu fascé de six pièces brisé d'un lambel party losangé, les deux autres fascés de six pièces brisé d'un lambel. »



Ces trois écus sont bien aux Kerlec'h, celui au centre est à Hervé de Kerlec'h et sa femme Catherine de Kerhoënt¹³.



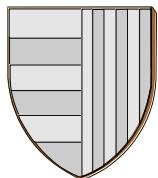
« La seconde tombe chargée sur la couverture d'un écusson en relief chargé de trois rozes, » Il s'agit d'une tombe de la famille Le Maucarze, seigneur du Carpont, de Kersimon, de Beaudiez et autres lieux



« et au dessus dans la corniche du pilier, deux écussons dont celui du côté du chœur est chargé d'un fascé accompagné de trois coquilles et l'autre chargé de trois rozes. »

Ils appartiennent aux familles Kerros et Maucazre ou Kerguizien.

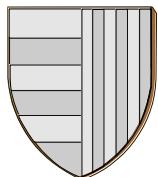
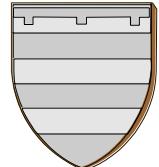
¹³ H. TORCHET, Réformation des fouages de 1426, Diocèse de Léon, p. 214, 25^e ligne, Édition de la Pérenne - (Hervé de Kerlec'h et sa femme Catherine de Kerhoënt, attestés en 1444 et 1448 pour des biens à Plouénan).



« A côté de la première tombe en levée de cette dite seconde arcade, au dedans du chœur, un banc fermé et sur son accoudoir, un écusson en relief fascé de six pièces party pallé de six pièces. »

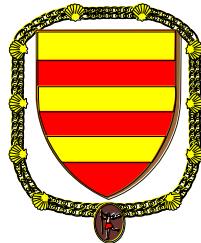
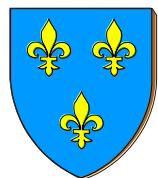
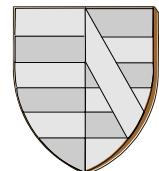
Ce banc fermé et armorié n'appartient pas aux Du Châtel et Rosmadec, ni à Claude de Kerlec'h et Marie de Rosmadec, à l'époque de leur union vers 1560 la maison de Kerlec'h portait encore le lambel. Il est la propriété de Pierre-Claude Du Châtel-Kerlec'h marié le 3 avril 1665 à Louise de Kersulguen de Kerlozrec, ils habitaient au manoir de Kerlec'h. Il faut se souvenir que depuis 1578 les Kerlec'h ne portent plus le lambel et les Kersulguen de Kerlozrec ont relevé les armes de ce lieu qui sont : *palé d'or et d'azur*, elles sont enregistrées par Charles d'Hozier à la réformation de la noblesse entre 1669 et 1673.

« et contre le montant du même banc côté du sanctuaire un écusson en relief, fascé de six pièces, brisé d'un lambel. »



« A côté et le long du même banc, une tombe plate aussi sans écusson. A côté de la tombe en levée au milieu du chœur vers le nord, quatre tombes plates sans armoiries, et du côté du midi sur la même ligne, trois autres tombes plates, celle du milieu chargée d'un écusson fascé de six pièces party palé (qui est de Kerlec'h et de Kersulguen de Kerlozrec), les deux autres non armoriées. »

Au dessous de ladite en levée, sept pierres tombales, dont la seconde vers le nord est chargée d'un écusson fascé de six pièces party fascé de six pièces et d'un chevron brochant sur le tout, et les six autres tombes sans armoiries. »



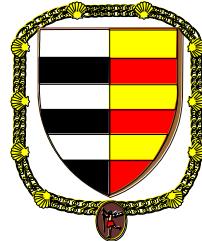
« Au dessus des arcades du chœur, depuis la nef jusqu'à la clef desdites arcades, deux lettres peintes, la première en supériorité, aux armes du Roi, et la seconde chargée d'écussons fascés d'or et de gueule orné du cordon de Saint-Michel. »

Lors du décès d'un seigneur important, il était d'usage de peindre une litre (ceinture) funéraire sur les murs de l'église, c'était une façon d'honorer le défunt. Il s'agissait généralement d'un bandeau noir portant les armes peintes du disparu. Dans notre cas la litre supérieure correspond au décès du roi de France sans savoir lequel, la seconde peut s'appliquer à un seigneur Du Châtel comme aussi au décès de Claude de Kerlec'h mort en 1582. Le collier de Saint-Michel rappelle que par lettres patentes du 26^e jour de janvier de l'an 1578, Sa Majesté permet à Claude Du Châtel, baron de Kerlec'h, seigneur de Kerosal, et chevalier de l'Ordre du roi, de reprendre le nom et armes de Du Châtel.

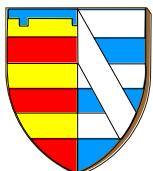
La chapelle de Rosaire

« Dans la chapelle du Rozaire, une grande fenêtre derrière l'autel à l'orient, composée de douze rosettes et de trois panneaux qui sont qui sont massonés».

« La première rosette en supériorité sans vitre ni armoiries et fermée d'une ardoise. La seconde rosette côté de l'Évangile fermée d'une planche et sans armoiries. La troisième rosette côté de l'Épitre chargée d'un écusson fascé d'argent et de sable, party fascé d'or et de gueule orné du collier de l'Ordre de Saint-Michel. »



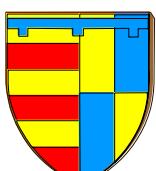
Le collier de l'Ordre de Saint-Michel entoure l'écu d'alliance de François III de Kergroadez marié le 26 août 1591 à Claud(in)e l'héritière de la branche ainée Du Chastel de Kerlec'h. François de Kergroadez est le troisième époux de Claudine. En 1587 elle épouse Bastien Bruslon, lequel meure rapidement sans laisser de descendance. Elle convole à nouveau en 1590 avec un lointain cousin, Robert de Kerlec'h Sgr du Val et Crec'honvel, en pleine époque des guerres de religion, il est massacré la même année par les paysans en révolte à Roscanou en Gouëzec. Claudine blessée d'un coup de fourche à la gorge est une rare rescapée de la tuerie. La vie de Claudine est courte, elle meurt en 1598 et laisse un fils de 5 ans, François IV de Kergroadez.



« La quatrième rosette côté de l'Évangile faisant la première du troisième rang chargée d'un écusson d'or et de gueule brisé lambel d'azur party fascé d'argent et d'azur au chevron d'argent brochant sur le tout. »

Si le premier parti de cet écusson est bien identifié pour être Kerlec'h, il n'en est pas de même pour le second, lequel ressemble à celui de la famille de Kermaïdic de Plourin, mais ne correspond à aucune alliance connue. La famille Kerourcuf alias Keroucuf alias Keroneuf connue à Ploudalmézeau est alliée de la maison de Kerlec'h avant 1510, elle possédait un blason connu par un sceau au fascé avec un chevron brochant. Pol Potier de Courcy lui attribut un fascé d'argent de gueules avec un chevron d'azur brochant sur le tout.

« La cinquième rosette chargée d'un écusson couché d'or et de gueule brisé d'un lambel d'azur. La sixième bouchée d'un ardoise et d'une planche »

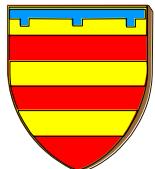
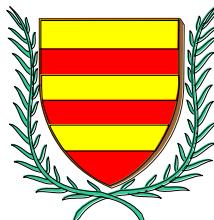
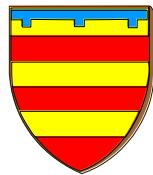


« La septième rosette chargée d'un écusson party au premier fascé d'or et de gueule, le second écartelé d'or et d'azur, tout l'écusson est brisé d'un lambel à trois pendants d'azur. »

Pour cet écu nous avons deux possibilités : Prigent, seigneur de Kerlec'h, mort en 1461 et son épouse Isabeau de Tournemine ou Marc de Kerlec'h seigneur de Trouzilit et son

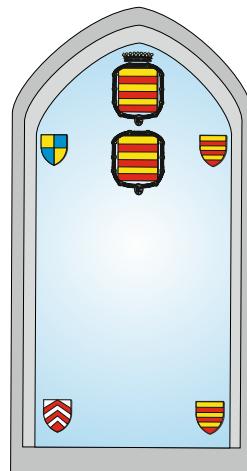
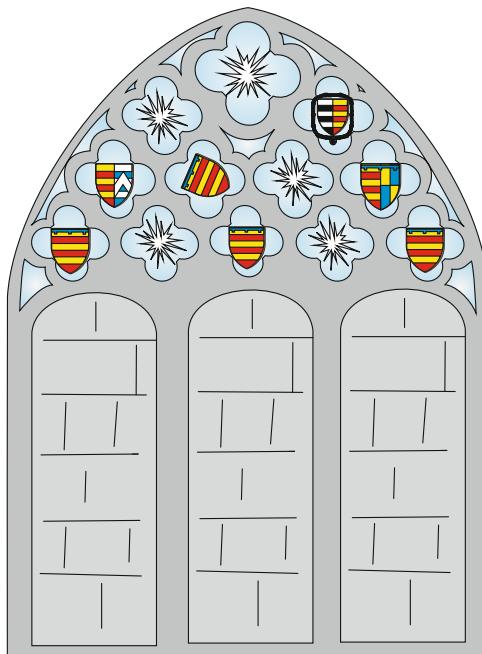
épouse Catherine de Tournemine vers 1500.

« Les rosettes 1 - 3 et 8 du dernier rang chargées chacune d'un écu en relief fascé d'or et de gueule brisé lambel d'azur et les rosettes 2 et 4 du même rang bouchées d'ardoises »

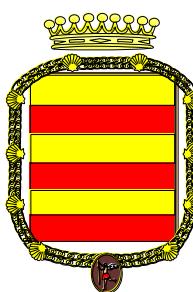


« Au milieu de la vitre de l'entablement dudit autel du Rozaire et dans le milieu de chaque colonne, un écu en relief fascé d'or et de gueule de six pièces, l'écu accolé de deux palmes, et à l'extrémité supérieure du couronnement de cet autel, un autre écu en bois fascé d'or et de gueule brisé en chef d'un lambel. Entre cet autel et l'arcade de la chapelle voisine, une console de pierre chargée d'un écu en relief à sept fasces. »

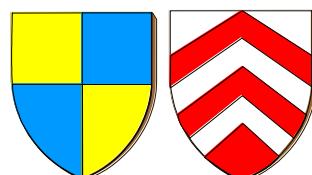
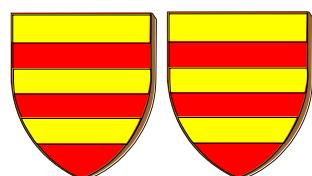
d'un lambel. Entre cet autel et l'arcade de la chapelle voisine, une console de pierre chargée d'un écu en relief à sept fasces. »



Essai de restitution du vitrail oriental et de la fenêtre méridionale de la chapelle du Rosaire



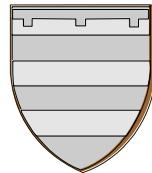
« La grande fenêtre méridionale de la dite chapelle chargée au haut d'icelle de six écussons. Le premier en supériorité, fascé d'or et de gueule, l'écu en bannière orné de la couronne de comte et du collier de l'ordre de St-Michel. Le second, semblable au premier et placé au dessous orné du même collier sans couronne. Dans les angles du même panneau, quatre petits écussons, les deux à dextre fascé d'or et de gueule, le supérieur à sénestre écartelé d'or et d'azur et l'inférieur chevronné d'argent et de gueule, le

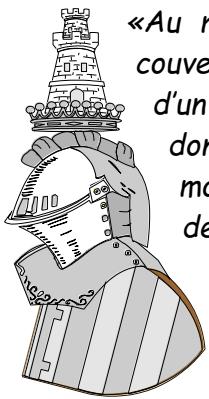


surplus de toute cette fenestre en verre blanc. »

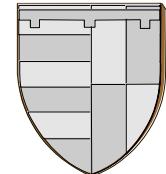
Les armes de Tournemine sont en compagnie de son allié de Plusquellec.

« Au-dessous de ladite fenestre méridionale une voûte et au dessus une tombe en levée. Le cintre de la dite voûte chargée de trois écussons de pierre en relief ; celui de la clef fascé de six pièces brisé d'un lambel ; les deux autres sans armoiries. A côté de la dite voûte à l'occident, un bénitier avec sa voûte dans le vif du mur et à ses côtés deux écussons de pierre en relief sans armoiries. »

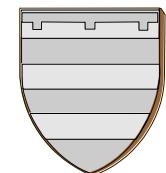


 *« Au milieu de la dite chapelle une tombe de pierre ornée au milieu de sa couverture, d'un écu penché fascé de six pièces, brisé d'un lambel, l'écu timbré d'un casque de profil sommé d'une couronne de marquis et pour cimier une tour donjonnée et au dessous dudit écu, une inscription gothique portant les mots : « Cy-git Ysabeau de Tournemine femme de Prigent signour de Kerlech décédée le XIIIIE jour de Janvier MCCCCLXI » et au coin de cette épitaphe, un écu en relief parti au premier fascé de six pièces, au second écartelé, le tout brisé d'un lambel à trois pendants. »*

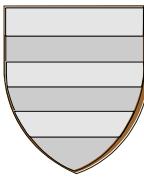
« Les deux côtés de ladite tombe, chargée chacun de trois écussons, celui du milieu couché et semblable à celui du milieu et la couverture avec les mêmes ornements et autour un liston portant cette devise en lettres gothiques « DA WAI E ZAY », les deux autres : parti, au premier fascé de six pièces, au second écartelé, le tout brisé d'un lambel et au bout de ladite tombe un écu semblable. »



Isabeau (Isabelle) de Tournemine, décédée le 13 janvier 1461, était l'épouse de Prigent de la branche ainée des seigneurs de Kerlec'h. DA WAI E ZAY (DA VAT EZAY) est l'ancienne devise de Kerlec'h que l'on traduit par « Tout va bien » ou « Tout ira bien ». A partir de 1580 les devises de Du Chastel et Kerlec'h sont réunies pour former : Mar car doue da vat ezay ("S'il plaît à Dieu tout ira bien")



« Au dessus d'un bénitier placé à côté de la porte occidentale de la dite chapelle, donnant sur le cimetière, un écu en relief fascé de six pièces brisé d'un lambel à trois pendants. »

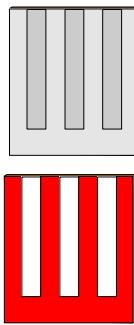
 *« Entre la tombe enterrée qui est au milieu de cette chapelle et celle qui est sous le voute du pignon vers le midi, quatre tombes basses, la seconde vers le mur marquée d'un écu fascé de six pièces, la troisième tombe marquée d'une figure en espèce de fourchette, les deux autres non marquées. Au-dessous de ces quatre dernières tombes, du côté de l'épitre, deux autres tombes basses*

couvertes d'un plancher. »

« Entre la tombe en levée et l'arcade du chœur, neuf tombes basses non marquées, à l'exception de celle qui est à l'entrée du chœur, laquelle est chargée d'un écusson sans armoiries. »

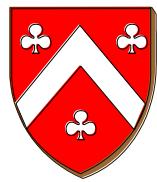
« Au long et joignant la tombe en levée qui est au bout du pilier oriental dans ladite chapelle du Rosaire, un banc à queue marqué sur la planche qui lui sert d'accoudoir, d'un écusson en bannière en relief, à trois pales alésés. »

Cet écusson, peu connu des armoriaux, est probablement celui de Jeanne Quilivic épouse de Jacques Corentin Fleury de Lossulien et mère de Jacquette, épouse de Robert de Kergroadez en 1705.



La chapelle Sainte-Anne

La chapelle Sainte-Anne est l'emplacement réservé au seigneur de Pratmeur



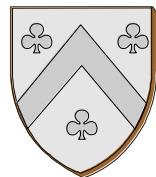
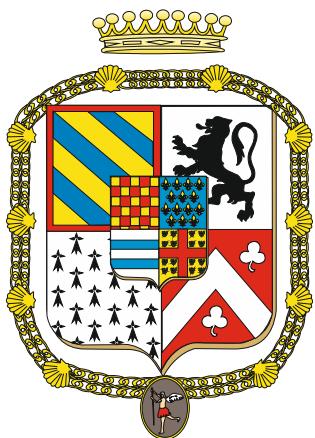
« Entre la muraille costière de la chapelle du Rosaire et le mur méridional du sanctuaire, une arche formant l'ouverture de la chapelle de Sainte Anne, dans laquelle arcade du côté du Rozaire, il y a un bénitier dans le vif du mur, au dessus duquel, il y un écusson en relief de gueule au chevron d'argent accompagné de trois trèfles de même et au bas de dudit bénitier un écusson sans armoiries. »

Cet écu presque inconnu des armoriaux est celui de la terre de Pratmeur. En dehors du nom du manoir il ne reste rien de la famille portant ce nom, sinon que nous trouvons ce blason en alliance avec la famille Rannou en 1504 dans le pignon de l'ancienne église. Les armoiries Pratmeur deviendront celles des Rannou de Pratmeur et passeront plus tard dans les armes de la famille de Sanzay par le mariage de Renée Rannou, héritière de Keriber, Pratmeur, et du Beaudiez, avec René de Sanzay, vers 1605.

Dans le fond de ladite chapelle Sainte-Anne au dessus de l'autel, est une fenêtre au milieu de laquelle, il y a un grand écusson écartelé au premier, bandé (3 bandes) d'or et d'azur à la bordure de gueule, au second, d'argent au lion de sable, au troisième, d'hermines, au quatrième de gueule au chevron d'argent accompagné de trois trèfles de même, sur le tout, écartelé, au premier échiqueté d'or et de gueule, au second d'azur semé de fleurs de lys

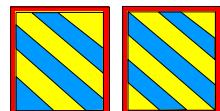
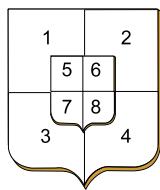


d'or, au troisième d'argent à deux fasces d'azur, au quatrième d'or à la croix de gueule accompagnée de seize alérions, deux et deux à chaque canton ; l'écu orné du collier de l'Ordre de Saint-Michel, sommé d'une couronne de comte. A chaque côté de la dite fenêtre, une console de pierre, chargée d'un écusson en relief portant un chevron accompagné de trois trèfles.



noblesse.

Ces armoiries sont celles de **René de Sanzay** (Sanzay), ce dernier est issu d'une branche cadette de cette maison du Poitou où vit la branche ainée. Les armes sont composées d'un lieu d'origine, le Poitou, des terres acquises par mariage à Ploudalmézeau : Keriber et Pratmeur et sur le tout, les origines familiales dont celles issues de la plus haute



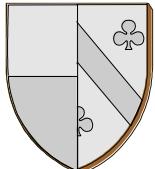
- 1) **Poitou** : Les Sanzay descendent en ligne masculine des anciens comtes de Poitou. Nous constatons qu'un écart existe entre les armes connues et celles décrites par l'abbé Bechennec (*Bandé au lieu de trois bandes d'azur*), Il s'agit plus d'une erreur d'interprétation que d'une brisure.
- 2) **Keriber** : René de Sanzay avait épousé vers 1590 Renée Rannou, héritière de Keriber et de Pratmeur
- 3) **Bretagne** : Les armes de Bretagne marquent le mariage de Paul de Sanzay avec Mabille de Bretagne, fille du vicomte de Dinan.
- 4) **Pratmeur** : Est à associer au Rannou.
- 5) **Sanzay** : L'échiqueté d'or et de gueules est le véritable blason historique de cette famille.
- 6) **France** : Aliénor, fille héritière des pays de Poitou et d'Aquitaine fut la première épouse de Louis VII, roi de France.
- 7) **Thais** : René de Sanzay était baron de Thais en Poitou
- 8) **Montmorency** : Robert de Sanzay épousa Marie de Montmorency

Les Sanzay avaient acquis une mauvaise réputation dans le pays de Ploudalmézeau, imbus de leurs titres, querelleurs, procéduriers, bandits de grands chemins pendant la guerre de la ligue et coureurs de jupons.

Voici une note trouvée sur un acte de baptême : « *Le père Haut et puissant Seigneur Baron du Thais second fils de défunt très haut et puissant seigneur messire René comte de SANZAY et très haute et puissante Charlotte du Thais, comtesse de Sansay. La mère haute et puissante Dame, Baronne du Thais* ». Si le prêtre commettait la moindre erreur dans l'énoncé des titres, il avait droit à une sérieuse réprimande en public.

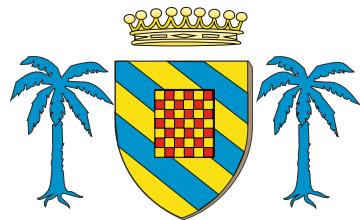
« Au mur costier de ladite chapelle vers le midi, une petite fenestre en ovale, bouchée et maçonnée et au dessous de la voute sans armoiries. »

« Au-dessous du marche pied dudit autel, deux tombes basses, l'une joignant le mur septentrional chargée d'un écu en relief, party au premier, coupé au demi-chevron accompagné d'un trèfle et demi l'autre tombe non marquée. »



Ce blason d'alliance appartenait à Yves Le Roux de Brescanvel époux de Jeanne Rannou de Pratmeur vers 1550. (Voir annexe : 1)

« Au haut et autour de ladite chapelle, une littre peinte chargée d'écussons bandés (3 bandes) d'or et d'azur et sur le tout un écu en bannière échiqueté d'or et de gueule, le grand écu surmonté d'une couronne de comte et accoté de deux palmiers. »



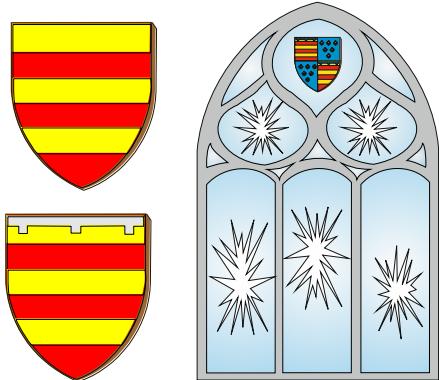
La litre de la maison de Sanzay est un ornement de la chapelle réalisée à l'occasion des funérailles d'un membre important de cette famille. Elle consistait en une bande noire peinte sur le pourtour intérieur de l'édifice, elle est accompagnée des armoiries du défunt.

« A sept heures sonnées, nous nous sommes retirés à notre auberge pour prendre notre réfection et logement et renvoyé la continuation [...] à demain sous note seing et ceux de tous les susnommés... Neuf signatures suivent »

Chapelle des Trois Marie

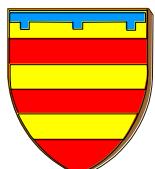
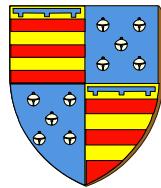
Note : Pour la suite du document nous avons un changement de greffier, l'orthographe change aussi.

« Avenu ce jour onzième mai mil sept cent soixante, dès sept heures du matin, nous nous sommes tous rendus de bon pas en ladite église paroissiale de Guitalmezeau et procédant à la suite de notre commission lesdits sieurs abbé Bechenec et Martret, experts nous ont fait voir comme en effet nous avons vu dans la chapelle des Trois Marie, dans la croisée septentrionale, deux autels à l'orient ; celui de Saint Jean marqué au milieu du massif de son coffre d'un écu en relief fascé d'or et de gueule, l'autre autel marqué au même endroit d'un écu en relief fascé d'or et de gueule brisé d'un lambel ; et au dessus de ce dernier autel, une grande fenestre dont les vitres sont brisées et ou il ne reste qu'un écu en écartelé aux 1 et 4 fascé d'or et de gueules brisés d'un lambel d'azur, aux 2 et 3



d'azur à cinq grelots d'argent. »

Le blason écartelé représente Robert de Kerlec'h, fils d'Hervé seigneur de Kerlec'h et de Jeanne de Keroncuff, il avait épousé en 1455 une cousine Marie de Kerlec'h. Il faut noter que c'est le seul écu présentant les sonnettes des Kerlec'h. Peut-être en existaient-ils d'autres dans les vitraux brisés, mais aucune pierre sculptée n'est signalée portant les sonnettes.



« Contre le mur oriental de la dite chapelle tirant vers le nord, une console de pierre chargée d'un écu en relief fascé d'or et de gueules au lambel d'azur. »

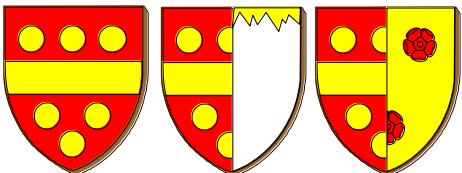
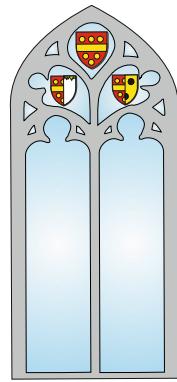


« Le mur septentrional de la chapelle percé de deux fenêtres, l'une petite est composée d'une seule rosace chargée dans son milieu d'un grand écu en bannière parti au 1^{er} fascé d'argent et de sable, au second fascé d'or et de gueules ; l'écu environné du cordon de l'ordre de St-Michel et au dessus de ce grand écu, un petit fascé d'or et de gueules brisé d'un lambel d'azur. »



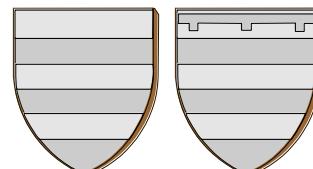
Dans cette chapelle les armes des Kerlec'h dominent dont celles de François III de Kergroadez époux de la riche héritière Claudine du Châtel de Kerlec'h, mariés le 26-08-1591.

« L'autre fenêtre en dessous de laquelle il y a une voute, est composée de trois soufflets et de deux panneaux ; le premier soufflet en supériorité chargé d'un écu de gueule à la fasce d'or accompagné de six besants de même, 3 en chef et deux et un en pointe. Le second soufflet chargé d'un écu parti, au 1^{er} des armes précédentes ; mais le second dont le champ paraît l'estre d'or est rompu de façon qu'on ne peut en distinguer les pièces ; le troisième soufflet et les panneaux en verre blanc. »



Les écussons de Saint-Gouesnou du manoir de Keruznou (Kereunou) sont une exception dans cette fenêtre. Les armoiries partiellement détruites sont celles de l'alliance Kerguizien, d'or aux trois roses de gueules

« Au dessus de la porte du mur occidental de ladite chapelle, un écu en relief fascé de six pièces et à côté de la porte près le pilier du bas côté un bénitier dans le mur et au dessus un écu en relief fascé de six pièces brisé d'un lambel. »

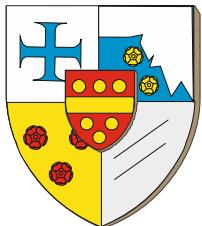


« Dans le même chapelle des Trois Marie, vingt sept tombes basses, neuf au premier rang vers les autels ; treize au second rang ; deux sous et vers l'arcade du bas côté, et trois de

l'autre côté de la porte de ladite chapelle, à moitié cachées sous le massif d'un confessionnal ; la 4^e tombe du premier rang marquée d'un nom de Jésus, le sixième chargée d'un écusson fascé de six pièces ; la 7^e tombe marquée d'une rose et au dessous d'un écusson fascé et effacé de vétusté ; la huit et neuvième tombe marquée d'un écusson à deux fasces ondées surmontées d'un tourteau. La troisième tombe du second rang marquée d'une croix, la huitième tombe du même rang, marquée d'un calice ; les tombes onze et douze marquées d'un écusson effacé par vétusté ; la treizième tombe, non armoriée en levée de cinq pouces et en levée sous la voute qui est au mur septentrional ; les autres tombes de cette chapelle, sans armoiries. »

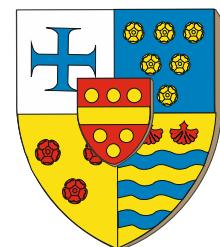
La tombe aux deux fasces ondées est celle d'un membre de la famille de Kernatous descendant « illégitime » d'Hervé de Kerlec'h vers 1490.

Bas côté du nord de l'église

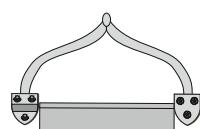


« Une fenêtre en rose au milieu de laquelle il y a un écusson en verre peint écartelé au premier, d'argent à la croix palée (pattée) allainée d'azur (La ressemblance est très proche de la croix ancrée alésée qu'est Kermorvan, conforme à la réalité de la généalogie connue); le second quartier à mi-rompu et laissant voir deux roses d'or sur un champ d'azur ; au troisième d'or à trois roses de gueule, le quatrième quartier est rompu et en verre blanc actuellement, sur le tout de gueules à une fasce d'or accompagnée de six besants de mesme, trois en chef et un en pointe. »

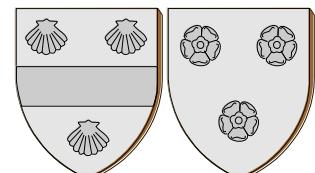
Ce blason écartelé à dater de vers 1550 est celui de Tanguy de Saint-Gouesnou seigneur de Keruznou-Vean, fils de François et Adélice de La Forest, le quartier 1 : Azénore de Kermorvan mariée à Perceval, ses arrières grands-parents ; en 2 : Adélice de La Forest, sa mère, blasonnant d'azur à 6 quintefeuilles ou roses d'or ; en 3 : Isabelle de Kerguizien, épouse de Bertrand, ses grands-parents ; en 4 : une vitre blanche est l'emplacement de son épouse Jeanne de Keranflec'h blasonnant d'or à trois fasces ondées d'azur avec deux coquilles de gueules et sur le tout : de Saint-Gouesnou¹⁴.



Reconstitution de l'écu



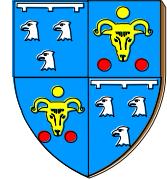
« Au-dessous de la dite fenêtre une voute sous laquelle il y a une tombe en levée et aux pendentifs de laquelle il y a deux écussons en relief, celui à dextre portant une fasce accompagnée de trois coquilles, celui de sénestre portant trois roses, au bout et attenant ladite tombe, un banc et accoudoir non armoryés. »



¹⁴ P-L. GRIVET, E.L'HER, L. BOUCHILLOT Louis, Généalogie de Saint-Gouesnou, Généanet 2013.

La tombe appartient à la famille de Kerros en alliance avec Maucazre ou Kerguizien.

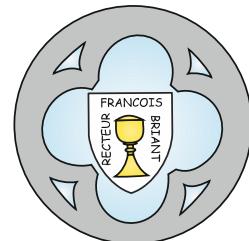
« Au-dessous de ladite fenestre en rosette en descendant vers le bas de l'église, une petite fenestre quarrée portant dans son milieu un écusson écartelé, aux 1 et 4, d'azur à trois testes d'épervier d'argent brisée d'un lambel de mesme ; au 2 et 3 d'azur à une rencontre de bélier d'or accompagnée entre les cornes, d'un besan de mesme et en pointe de deux tourteaux de gueules. Au dessous de la fenestre, une voute au dessous une pierre en levée et sur la couverture de cellecy une croix longue en relief et au pied de d'icelle un écusson sans armes et aux extrémités du cintre de la voute un écusson sans armoirie à chaque côté. »



Ces armoiries seraient celles de Jacques du Mescam¹⁵ et de son épouse Marie Torledan¹⁶ seigneur et dame de Landégarou en Ploudalmézeau. La famille Torledan est inexistante dans les armoriaux, la tête de bélier accompagnée de trois besants aux couleurs or et gueules et leurs positionnements, font penser à l'écu d'un riche marchand correspondant bien à cette famille connue au Conquet, Lochrist, Plougonvelin, Plouzané et Brest.

« Vis-à-vis de laditte voute, sous l'arcade attenant à l'escalier de la chaire, une tombe en levée sur laquelle est une statue de marbre, couchée et représentant un homme armés, laditte tombe sans armoiries.

Plus bas et vis-à-vis de la troisième arcade, une petite fenestre en rose portant dans le milieu un écusson marqué d'un calice jaune et autour d'icelluy un écrit Messire François Briant¹⁷ Recteur. Au dessous de la fenestre une voute ornée à sa clef et à ses cotés de trois écussons sans armoiries et sous la voute une tombe en levée sans aucune armes.



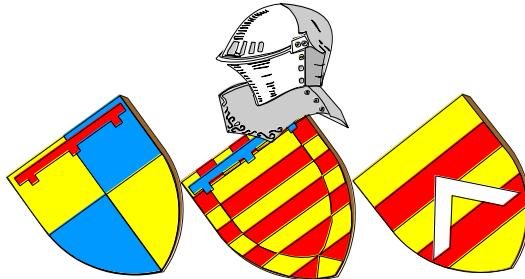
Plus bas et vis-à-vis des fonts baptismaux, une fenestre en verre blanc sans écusson ny armoiries. »

¹⁵ FLOURY Jérôme & LORANT Éric, Catalogue généalogique de la Noblesse bretonne, SAJEF.

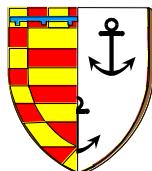
¹⁶ Comte de ROSMORDUC, La noblesse de Bretagne devant la Chambre de la Réformation 1668-1671, tome IV, p. 397-409, 1896.

¹⁷ Abbé J.P.M. Arzel - Manuscrit sur l'histoire de Ploudalmézeau d'après les registres paroissiaux de 1583 à 1853 - François Briant était Recteur de Ploudalmézeau de 1642 jusqu'à sa mort 17 avril 1675.

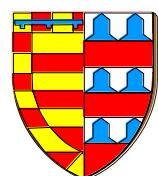
« Bas côté du midy »



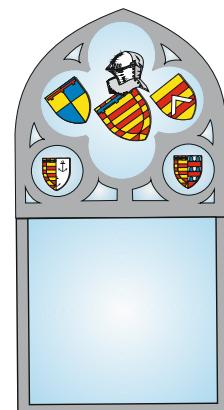
« Au dessous de l'arcade de la chapelle du Rosaire, une fenestre et au milieu de sa rosette, trois écussons penchés et liés, celui du milieu, fascé d'or et de gueule, à la bordure contre-componé, brisé d'un lambel d'azur ; celui de dextre, d'or à deux fasces de gueule et en cœur un chevron d'argent ; celui de senestre , écartelé d'or et d'azur brisé d'un lambel de gueule et sur le coin du [...] écu au milieu des deux autres un casque fermé et de profil. »



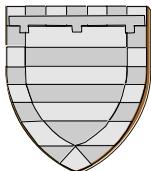
« Au-dessous de la dite rosette, deux petits écussons, l'un à droite parti au premier fascé d'or et de gueule, à la bordure contre-componé, brisé d'un lambel d'azur, au second fascé de vair et de gueule ; l'écu de gauche parti au premier fascé d'or et de gueule, à la bordure contre-componé, brisé d'un lambel d'azur ; au second d'argent à une ancre et demie de sable, la demie mouvante a la partition. »



Les trois écus penchés dans le vitrail de la chapelle du Rosaire sont-ils là depuis le mariage, en 1648, de Suzanne de Kerlec'h, héritière de Rocervo, avec le vicomte Philibert de Carné seigneur de Trouzilit ? Philibert est le fils de Charles de Carné, frère cadet de Jean Gouverneur de Quimper, d'où la présence d'un *chevron d'argent* comme brisure des armes familiales. L'ensemble représente-t-il la réunion du manoir de Trouzilit ayant pour origine la maison de Tournemine : *écartelé d'or et d'azur au lambel de gueules*, avec le manoir de Rocervo tenu par une branche cadette de Kerlec'h issue de Tanguy et de Marie de Penmarc'h, mariés en 1515, ayant pour armes l'écu central : *fascé d'or et de gueules à la bordure contre-componé, brisé d'un lambel d'azur*. Le 3^e écu est la famille de Carné, *d'or aux deux fasces de gueules avec un chevron en cœur*, ayant reçu par mariage les deux manoirs. Les deux écussons en dessous entrent dans la généalogie de la branche de Kerlec'h de Rocervo, celui de gauche avec l'ancre de marine, est celui de l'alliance Tanguy de Kerlec'h et Marie Mol, mariés vers 1540. Le second à droite n'est pas identifié avec certitude, toutefois il s'agit bien d'une alliance de Kerlec'h de Rocervo avec Du Louët.



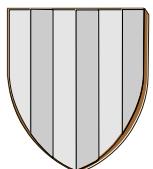
« Sous laditte fenestre, une voute et vis-à-vis et attenant un grand banc clos sans armoiries. »



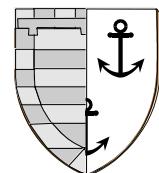
« Plus bas en descendant vers le bas de l'église, un bénitier enclavé dans le vif du mur à un pied de la précédente voute et chargé sur le devant d'un écu fssé à la bordure contre-componé, brisé d'un lambel à trois pendans. » Qui est Kerlec'h de Rocervo.

« Au dessous et vis-à-vis des secondes et troisièmes arcades en descendant, deux petites fenestres en rosette et sans armoiries et sous chacune d'elle une voute au bas de laquelle il y a une tombe, la première basse et l'autre en levée, les deux sans armoiries. »

« Plus bas au mesme mur du midy de l'église et au dessous de la grande porte méridionale qui donne sur le cimetière, une fenestre sans armoiries. »



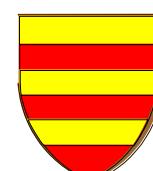
« Au-dessous et attenant le chœur, deux petits autels celuy du côté de l'Evangile chargé au milieu de la surface de son massif, d'un écu en relief palé de six pièces. L'autel du côté de l'Epître chargé du même écu et d'un écu en relief party, le premier fssé de six pièces brisé d'une bordure componée et d'un lambel, le second portant une ancre et demie, la demie en pointe mouvante de la partition »



Cette pierre armoriée correspond à cette description, elle est repérée dans un mur de Ploudalmézeau par le Docteur Jean Caraës (1897-1978). Elle représente l'alliance de Tanguy de Kerlec'h avec Madeleine Mol, vers 1590, à l'origine de la branche Kerlec'h de Rocervo.



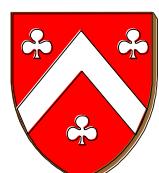
« Au dessus la porte du chœur entre les deux sous-autels un écu en relief fssé d'or et de gueule de six pièces. Au dessus de la principale porte d'entrée de l'église sur la tour, une grande fenestre composée de dix soufflets et de trois panneaux.



Le premier soufflet en supériorité du côté du midi, chargé d'un écu en relief fssé d'or et de gueule »

Ces deux écus peuvent appartenir aux du Châtel comme aux Kerlec'h.

« le second du côté du nord en verre blanc, les trois et quatrième soufflets faisant les deux premiers du second rang vers le midi chargés chacun d'un écu en relief fssé de gueule au chevron d'argent accompagné de trois trèfles de même »

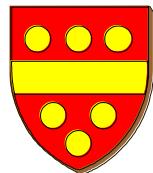


La maison de Pratmeur est fortement représentée dans ce vitrail par la famille Rannou

seigneur de Pratmeur et de Keriber. Il est probable que de Pratmeur porte les armes brisées (modifiées) de la famille du Mesgouëz branche ainée de Pratmeur.

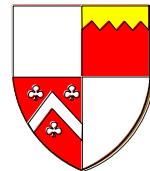
« Le cinquième chargé d'un écusson de gueule à la fasce d'or accompagné de six besants de même, 3 en chef, 2 et 1 en pointe. »

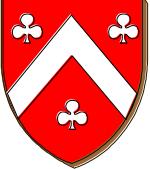
Qui est de Saint-Gouesnou habitant de Keruznou avant Kerdével

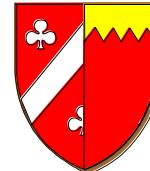


« Le sixième soufflet sans vitre ni écusson. Le septième soufflet faisant le premier du 3^e rang vers le midi, chargé d'un écusson écartelé aux premier et 4, d'argent, au second de gueule au chef denché d'or : au troisième de gueule au chevron d'argent accompagné se trois trèfles de même. »

Ce blason écartelé est incomplet, on y retrouve les traces de l'alliance de Guillaume Rannou de Keriber avec Marguerite de Keraldanet, les parties blanches devaient recevoir les losanges représentant l'origine familiale des Rannou.



 *« les huit, neuf et dixième soufflets en verre blanc. Au-dessus du panneau du milieu un écusson de gueule au chevron d'argent accompagné de trois trèfles de même. Le panneau à dextre surmonté d'un écusson parti au premier de gueule au demi chevron d'argent accompagné d'un trèfle et demi de même, le chevron et le demi trèfle mouvant du parti ; au second de gueule au chef denché d'or ; »*



Ce dernier est l'alliance de Guillaume Rannou, seigneur de Pratmeur marié en 1580 à Marguerite de Keraldanet de la maison de Rascol en Lannilis, leur fille ainée Renée Rannou apporte les terres de Pratmeur et de Keriber à René de Sansay baron de Thais en l'épousant vers 1606.

« le panneau de senestre surmonté d'un écusson parti, au premier fascé d'or et de gueule brisé d'un demi-lambel d'azur au second d'argent à deux fasces de sable et entre elles un demi croissant de même mouvant à la partition. »



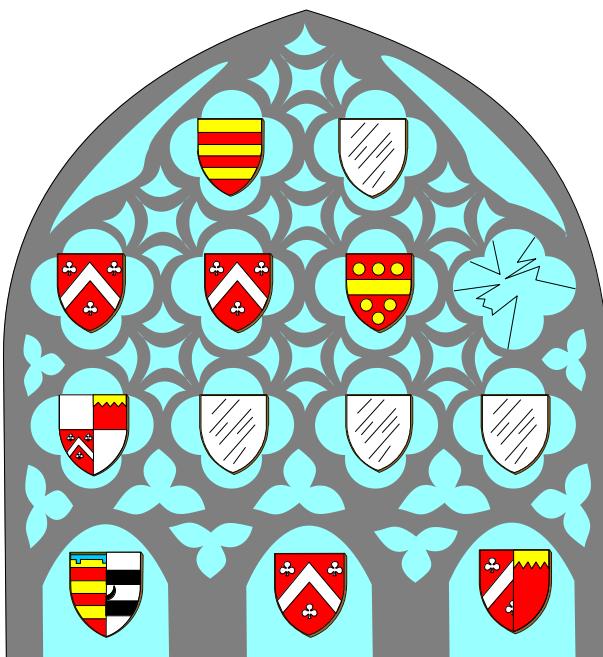
C'est à première vue, Guillaume de Kerlec'h seigneur de Trouzilit, marié le 24 mars 1529 à Françoise Barbier. La présence de cet écusson peut paraître étrange dans le vitrail de la maison des Rannou de Pratmeur-Keriber. Toutefois, il s'agit en réalité des armories de la veuve de Guillaume de Kerlec'h. Françoise Barbier s'est consolée en épousant vers 1554 Tanguy Rannou Seigneur de Keriber.

Comme on peut le voir ci-dessous, ce vitrail a souffert, on imagine que toute une

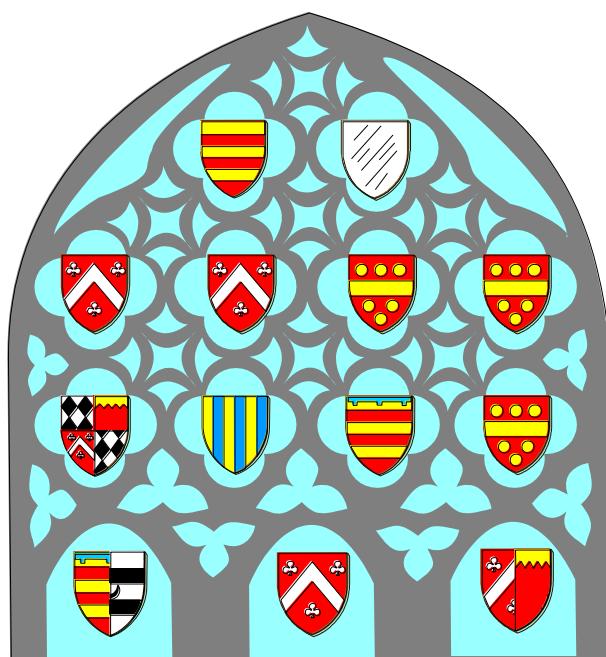
généalogie des Rannou de Pratmeur s'y trouvait. Cette famille avait pris une part importante dans la construction de cette église, les écussons à l'extérieur au chevet du sanctuaire, accompagnent la première pierre de construction. Le sieur Rannou était baron de Keriber en Ploudalmézeau, vicomte de Pratmeur en Plourin et seigneur du Beaudiez en Landunvez.

Pourquoi deux écussons pour une même famille ? Par alliance ou par acquisition un noble reçoit un important domaine ayant appartenu à une famille sans héritier mâle, les armes deviennent disponibles, soit elles sont abandonnées ou relevées.

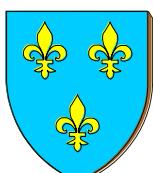
Dans le cas des Rannou, le nouveau propriétaire épouse l'héritière de la famille de Pratmeur Les époux fusionnent leurs blasons dans un écartelé, leurs enfants auront le choix entre les deux écussons, ils peuvent prendre les armes associées des parents où choisir les couleurs du domaine venant de leur mère qui est Pratmeur parce que moins communes ou plus valorisantes qu'ils associeront aux futures nouvelles alliances. La thèse que Pratmeur serait une branche du Mesgouëz est probable.



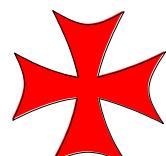
Essai de reconstitution du vitrail de la maison de Pratmeur



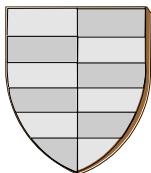
Le même vitrail fin XVI^e d'après un relevé des prééminences de la maison de Keruznou.
(LULZAC Yves - Chroniques oubliées des manoirs bretons - Tome III page 133 – Nantes 2001)



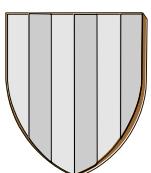
« Autour de la nef une litre peinte chargée d'écussons aux armes du Roy avec leurs ornements, à chaque second pilier marqués d'une croix pâties rouges, marque de la consécration de cette église. »



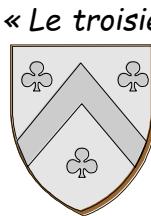
« Tombes de la nef »



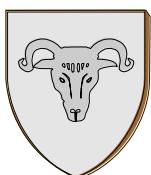
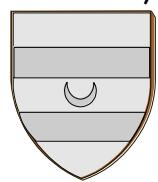
« Le premier rang des tombes de la nef près du chœur est composé de douze tombes basses. La première du côté de l'épitre et sous l'arcade marquée d'un écu parti fascé au 1^{er} et au 2, de six pièces¹⁸, (qui appartient au couple François de Kergroadez et Claudine du Châtel de Kerlec'h) la septième tombe chargée de deux écussons accolés, le premier fascé de six pièces, le second palé de six pièces, (qui appartient au couple Pierre-Claude du Châtel-Kerlec'h et Louise de Kersulguen de Kerlozrec) les dix et onzième tombes chargées chacune d'un écu palé de six pièces les autres tombes de ce rang sans marque ni armoiries. » Est-ce Kersulguen de Kerlozrec ou de Rosmadec ? Rien ne l'indique.



« Le second rang concernant six tombes basses dont la seconde au midi marquée d'un trou rond servant de bénitier, la cinquième marquée d'une croix longue, la dixième tombe marquée d'un écu sans armoiries, les autres tombes de ce rang non marquées. »



« Le troisième rang en descendant, contenant dix tombes basses dont la troisième au midi marquée d'un écu d'un chevron accompagné de trois trèfles, les cinquième et sixième tombes chargées d'un écu à deux fasces accompagnées en cœur d'un croissant. (La tombe de Françoise Barbier, décédée en 1553, épouse de Guillaume de Kerlec'h, sr de Trouzilit, marié le 24 mars 1529)¹⁹ La septième tombe d'un mot de JESUS. La dixième tombe marquée d'un écu sans armoiries, les autres tombes dudit rang non marquées. »



« Le quatrième rang contenant dix tombes basses dont les cinquième et sixième tombes chargées d'un écu chargé d'un renne de bétail, les autres tombes dudit rang non marquées. »

« Le cinquième rang en descendant contenant quatorze tombes basses dont la huitième marquée d'un trou rond servant de bénitier ; la douzième tombe marquée des lettres J : P : N : La quatorzième tombe marquée de deux figures humaines en demi relief représentées couchées, les autres tombes de ce rang sans marque ni armoiries. »

« Le sixième rang en descendant contenant quatorze tombes basses les sept et huitième marquées d'une hache en demi relief les autres tombes non marquées. »

¹⁸ LULZAC Yves, Chroniques oubliées des manoirs bretons, Tome 5 p. 114, Nantes 2005.

¹⁹ PIERFIT - GW3.Geneanet.org - Guillaume Kerlec'h – Françoise Barbier

« Le septième rang contenant onze tombes basses dont la première, au midi, marquée d'une ancre dans un cartouche et au-dessous dudit cartouche d'un marteau renversé, les autres tombes de ce septième rang non marquées. » Est-ce la tombe d'un entrepreneur charpentier de marine ?

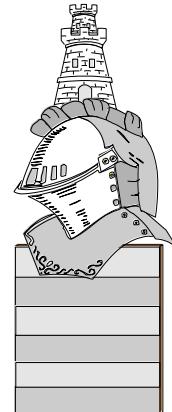
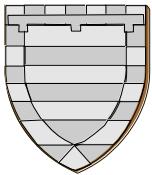
« Le huitième rang en descendant contenant quinze tombes basses dont la cinquième marquée d'une croix longue ; la huitième marquée d'un trou rond servant de bénitier les autres tombes sans marque ni armoiries. » Le neuvième rang composé de huit tombes basses non marquées. Le dixième rang et dernier rang sous le portail de la tour contenant trois tombes basses la première au midy marquée d'un trou rond servant de bénitier les deux autres tombes non marquées. »

« Tombes du bas côté méridional »

« Le premier rang dudit bas-côté à commencer à l'arcade de la chapelle du Rosaire, contenant deux tombes basses non marquées ; le second rang en descendant contenant trois tombes basses sans armes ny marque ; le troisième rang contenant trois tombes basses sans marque ni armoiries, le 4^e rang contenant quatre tombes basses sans aucune marque. Le cinquième rang, idem ; le sixième rang contenant cinq tombes basses non marquées ; le septième rang contenant quatre tombes basses non marquées ; le huitième rang contenant cinq tombes basses non marquées ; le neuvième et dernier rang contenant cinq tombes dont la 5^e marquée d'un trou rond servant de bénitier. »

« Tombes du bas côté septentrional »

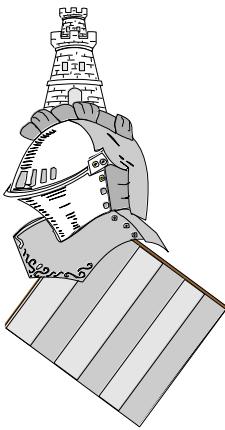
« Le premier rang à commencer à l'arcade de la chapelle des trois Marie, contenant quatre tombes basses dont la 3^e du midi au nord marquée d'un poids d'horloge en relief, les trois autres non marquées ; le second rang en descendant contenant trois tombes plates dont celle du milieu marquée d'un écu fascé de six pièces brisé d'un lambel et d'une bordure componée, (qui est Kerlec'h de Rocervo) les deux autres tombes non marquées ; le troisième rang contenant trois tombes basses ; le 4^e rang contenant deux tombes idem ; Le 5^e trois idem ; le sixième deux tombes ; le septième idem ; le huitième et dernier rang contenant trois tombes basses le tout sans marque ny armoiries. »



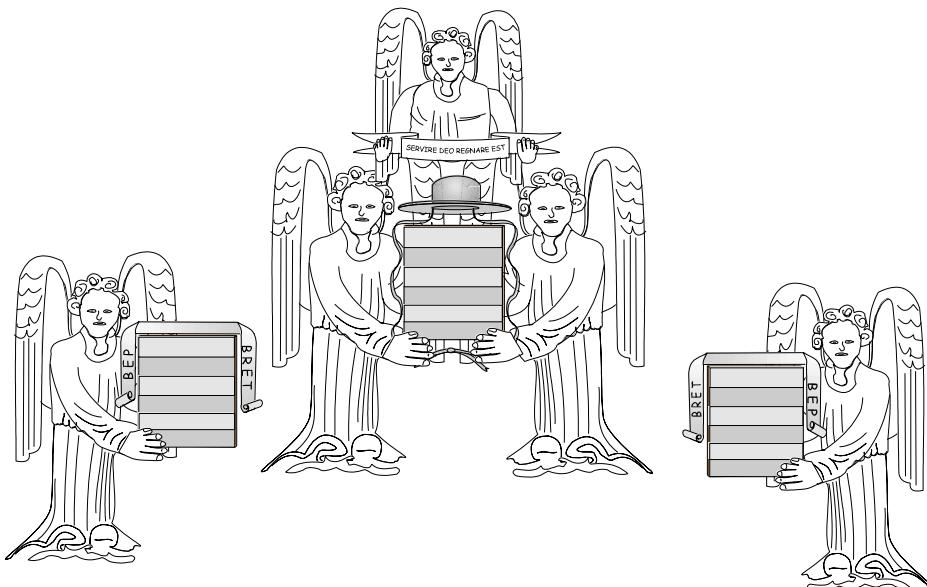
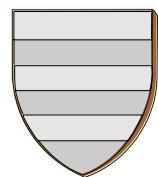
« Droits honorifiques sur les murs extérieurs »

« De ce fait et procédant ensuite par lesdits experts à la visite des droits honorifiques qui peuvent exister sur la surface extérieure des murs de ladite l'église. Il nous a fait voir

comme en effet nous avons vu au fronton de la tour du côté d'occident, neuf écussons, l'un en bannière au haut de la tour au-dessus de la galerie portant en relief six fasces ornées de casque en profil surmonté en cimier d'une tour donjonnée et plus bas côté nord de la fenêtre qui est au-dessus de la porte de la tour un pareil écusson penché avec les mesmes ornements que dessus ; au côté midy un autre écusson plus bas et au dessus des deux contreforts deux écussons, sont armoriés ainsi que le précédent.



Dans chacun des contreforts un écusson sans armoiries, dans le pignon du bas-côté devers l'occident un écusson aussi sans armoiries, et au dessus de la porte dans la clef d'icelle, un écusson en relief portant un fascé de six pièces (Du Chastel) ; au coin dudit pignon et au dessus du contrefort du côté du midy autre écusson aussi non armorié. »

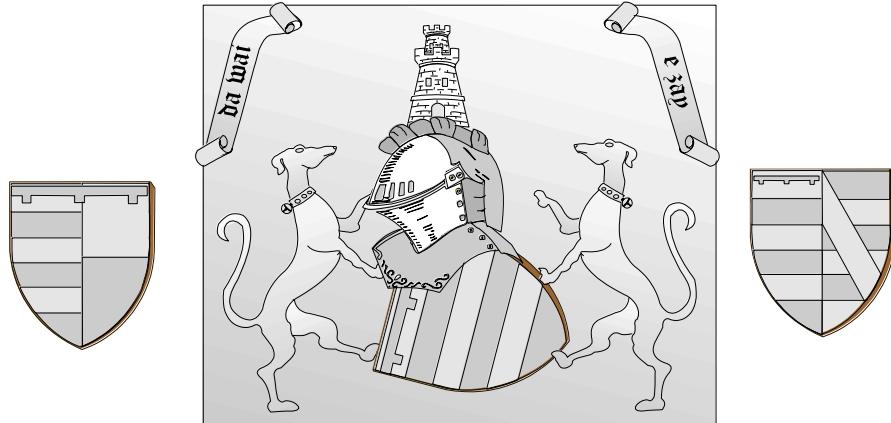
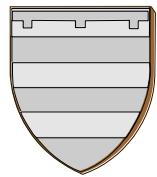


« Au-dessus du portique, trois écussons en bannière ; le premier en supériorité fascé en relief de six pièces ayant deux anges pour support et surmonté d'un chapeau dont le cordon est lié sous l'écu et au dessus une légende portée par un autre ange et chargée de ces mots SERVIRE DEO REGNARE EST ; les deux autres écussons en bannière portés et soutenu d'un ange chargé des mesmes armes en relief avec cette devise au tour BEP BRET »

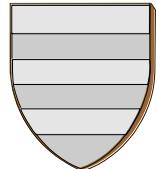
Ces trois écus, accompagnés de devises, appartiennent à la maison de Coëtivy installée au manoir de Coët-Lestremeur. Le blason central représente le grand honneur d'avoir un évêque dans cette famille. Elle est apparentée à la maison de Kerlec'h par le mariage de Prigent de Coëtivy et Plézou de Kerlec'h. Alain de Coëtivy épouse Catherine de la puissante maison Du Châtel. Un fils, Alain nait de cette union en 1407 au manoir de Lestrémeur, devient évêque d'Uzès en 1442, de Quimper en 1444, d'Avignon en 1447, de Dol en 1456, et comme cardinal, il est nommé évêque de Palestrina (Italie) en 1465, puis de Sabine 1472. Il meurt à Rome en 1474

où il est enterré dans l'église Sainte-Praxède. A Ploudalmézeau, dans l'église actuelle, une épitaphe commémorative est dédiée à ce personnage, enfant du pays.

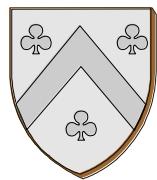
Au-dessus de la porte occidentale de la chapelle du Rosaire un écusson de pierre en relief portant fascé de six pièces, brisé d'un lambel à trois pendants, et au bas du contrefort de la même porte, deux autres écussons sans armes. »



« Au pignon méridional de la même chapelle au dessus du vitrail, trois écussons en relief, celui du milieu penché chargé de six fasces brisées d'un lambel à trois pendants ayant pour support deux lévriers, orné d'un casque de profil et pour cimier, une tour donjonnée et à chaque côté pour devise DA WAI E ZAY ; l'écusson à dextre parti, au premier fascé de six pièces brisé d'un lambel, au second fascé de six pièces au demi chevron mouvant de la partition et brochant sur les fasces. L'écusson à sénestre parti, au premier fascé de six pièces, au second coupé le tout brisé d'un lambel à trois pendants, en haut des coins deux piliers qui forment les coins oriental et occidental dudit pignon, un écusson fascé de six pièces. »

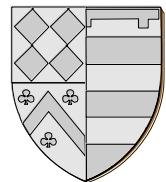
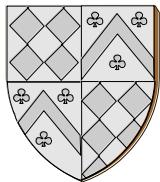


Nous retrouvons ici les alliances les plus anciennes de Kerlec'h Tournemine et Kerourcuf



« Au coin du pignon oriental de chapelle, de Sainte Anne nous avons vu un écusson en relief portant un chevron accompagné de trois trèfles deux en chef et un en pointe » (qui est Pratmeur)

« Dans le contrefort du pignon oriental de la dite église faisant le coin méridional d'icelui il y a une pierre noires sur laquelle sont écrits ces mot : L'AN MIL CINQ CENT ET QUATRE EN FIN D'AVRIL SANS RIEN RABATTRE, FUT AU PIGNON DE CETTE EGLISE, LA PREMIERE PIERRE ASSISE ; »

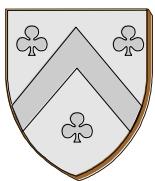


« au bout du midi de laquelle pierre il y a un écu en relief écartelé, au 1^{er} et 4, losangé ; au 2 et 3, un chevron accompagné de trois trèfles deux en chef et un en pointe. Et au bout du nord un autre écu parti, le premier coupé, au premier coupé losangé ; au premier et au second, un chevron accompagné de trois trèfles deux en chef et un en pointe ; et le second party fascé de six pièces brisé d'un demi lambel ; »

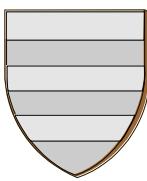
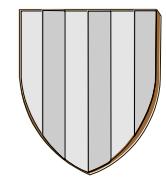
Les deux écussons accompagnant cette première pierre, appartiennent à Olivier Rannou seigneur de Pratmeur et à son épouse Jehanne de Kerlec'h. Ce couple s'est marié vers 1455, Olivier meurt en 1505, un an après le début des travaux de construction du sanctuaire, jeanne et Olivier possèdent la chapelle nord-est de l'ancien édifice et ont donné 20 écus d'or pour conserver cet emplacement où sont enterrés des parents, la présence de ces armoiries n'est fortuite.

« au centre de la porte de la chapelle de trois Marie du côté d'occident, trois écussons sans armes, l'un au haut, les deux autres au bout de chaque pendentif du centre. »

« Au haut du centre de la porte qui est au bas le l'église dans le mur du bas côté de vers le nord un écu en relief portant un chevron accompagné de trois trèfles et au bas de chaque pendentif dudit centre un écu non armoryés ; »

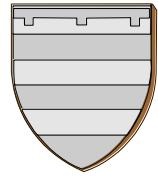


« au haut du contrefort formant le coin du pignon du bas-côté du nord un écu en relief palé de six pièces. »



« Au coin du cimetière et à côté de la porte d'entrée au midi d'icelle, un vieux reliquaire tout ruiné, et à la première arcade d'icelluy du côté du levant sont trois écussons en relief, l'un à la clef et les deux autres aux cotés de la ditte arcade, tous trois fascé de six pièces ; les trois autres arcades ornées d'un pareil nombre d'écussons, non armoriés. »

« Dans le mur costier du midi au-dedans dudit reliquaire, une autre voute ornée de trois écussons, l'un à la clef et les deux autres écus au bout de chaque pendentif du cintre, tous trois fascés de six pièces brisés d'un lambel. »



« Tel est le rapport détaillé desdits experts de tous les droits honorifiques existants dans l'intérieur et l'extérieur de cette église, lesquelles nous avons vu et vérifiés avec lesdits experts, article par article ; et sur ce qu'il est sept heures du soir, nous nous sommes retirés réservant de donner au procureur fiscaux Du Chastel et de Kerlec'h demain [...] apurement qu'ils requièrent sous notre seing et ceux de tous les susnommés ».

Suivent les signatures de Bergevin Procureur du Roy, Yves Amolot, Martret, Gabriel Jestin, Bechennec prêtre, Labbé de Penallen, Gourhant, Le Vaillant et Rividic notaire adjoint

Les contestations

Ensuite viennent les contestations par le représentant des intérêts des héritiers de Kerlec'h sur le bien fondé de vouloir démolir l'église.

« Avenu ce jour douze mai mil set cent soixante deux, sept heures du matin, nous nous sommes rendu dans ladite église paroissiale de Ploudalmézeau, où étant y avons trouvé Maitre Pierre Almaric, lequel procureur fiscal de la juridiction et ancienne baronnie de Kerlech appartenant à Messire Guy Marie de Lopriac Sr comte de Donges, marquis d'Assérac, Bris, [...] et autre lieux. maréchal des camps et armées du Roy, sr propriétaire par afféagement des trois fiefs domaines du Roy et paroisses de Ploudalmézeau et Plouguin par démembrement de la cour royale de Brest, lequel audit nom faisant et se postant fort pour ledit seigneur Comte de Donges, sans nuire ni préjudicier aux droits de ce [...] et sauf à lui de se pourvoir contre tout ce qui a été fait et se pourrait faire à son préjudice et sous toutes protestations et réservant dudit droit même et se pourvoir en tenus en lieux pour faire connaître qu'il n'y a pas lieu de démolition de ladite église et qu'elle peut encore subsister pendant plusieurs années, la faisant réparer dans les endroits défectueux, ainsi qu'il a été reconnu l'année passée par le conseil politique de cette paroisse ; nous a requis de lui décerner acte pour lesdits réservations et sans aucun acquiescement au présent procès-verbal par le général de cette paroisse pour parvenir à la démolition entière de cette église, que dans la maitresse vitre de la même église il y a trois écussons du côté de l'épître au 3^e et 4^e soufflets à savoir le premier fascé d'or et de gueule de six pièces, entouré du collier du chevalier de l'ordre et le second fascé d'or et de gueule de six pièces, et losangé d'argent et de sable en alliance, le 3^e fascé d'or et de gueule de six pièces, et dans à 3 écussons brisés de gueule aussi en alliance (ce n'est pas clair ?) , qu'au pignon du ladite vitre sous l'image de Notre Dame de la Pitié il y a un écu relevé en bosse fascé de six pièces d'or et de gueule avec un lambel, que dans la muraille costière au bout du grand autel , il y a une fenestre au dessus de laquelle il y a un écu relevé en bosse

armorié des armes du seigneur de Kerlech, que joignant le bout dudit autel du côté de l'épitre il y a une arcade et un banc clos armorié des armes dudit, seigneur de Kerlech avec une tombe en levée joignant le bout du levant de l'arcade supérieure au haut de ladite église, le tout entouré des armes de la seigneurie et baronnie de Kerlech, avec dix tombes à fleur de terre, leurs pierres tombales situés dans le chœur de la même église. Étant du côté de l'épitre que de l'évangile partie armoriée de la dite seigneurie de Kerlech, comme aussi que dans toute la chapelle dédiée à la confrérie du Rosaire de la même église. Tous les écussons en dedans et en dehors et de la vitre qui est cachée par leur table de ladite chapelle du Rosaire et dans la vitre qui est à coté dudit autel du Rosaire au midi sont armoriés aux armes de ladite seigneurie et appartiennent au sieur Comte de Donges. Tout comme deux tombes en levées dont l'une est la voute dans la muraille du midi avec deux bancs en la même chapelle. Les vestiges de l'un desquels bancs qui joignent la tombe en levée sous l'arcade en dessus référée à coté depuis peu enlevée pas ledit Amolot marguiller, pour y poser un autre banc qui était dans le chœur de la même église, afin d'y mettre en la place une grande armoire qui était dans la sacristie, pourquoi il interpelle ledit Amolot de faire transporter en la place le susdit banc, faute de quoi proteste de son pourvoir vers lui où et ainsi qu'il verra, comme aussi requiert pareil acte et se du [...] pour ledit seigneur Comte de Donges de réclamer autre tout ce qui est dessus, toutes les tombes existantes en ladite chapelle du Rosaire et les lisières généralement ainsi que tous les écussons en bosse et en peinture dans les vitres, sans que puis [...] y ayant aucun droit, et à signé sous les précédentes réservations et au de droit [...] Almeric, procureur fiscal »

C'est au tour du représentant des héritiers des Du Châtel d'exprimer ses protestations. Ne pouvant s'opposer à la démolition de l'église, il précise que tous les frais seront à la charge de la paroisse et que rien ne doit être changé aux prééminences des seigneurs Du Châtel. En plus il revendique tous les écussons *fascés sans le lambel* comme propriétés de Du Châtel. Il ignore totalement le droit des Kerlec'h ne portant plus le *lambel* depuis 1580, aussi bien dans les vitraux que sur les tombes et mobilier du sanctuaire. Sa mauvaise foi est sans limite, il va jusqu'à revendiquer les écussons de la maison de Coëtivy, placés au dessus du portique côté midi. Quant aux représentants des Kerlec'h, ils ont bien des difficultés à prouver que les armoiries sans le *lambel d'azur* sont bien leur propriété, c'est la rançon d'une usurpation d'armes, fut-elle légale. Est-elle le résultat d'une vieille querelle ?

- Avant 1578, les Kerlec'h portent les armes de Du Chastel, dont ils sont issus, mais avec un lambel d'azur puisque branche cadette de cette maison. En l'absence de descendance mâle, Anne Du Chastel devient héritière, elle épouse Guy de Rieux en 1560. Les armes pleines Du Chastel ne sont plus transmises. À la suite de démarches, à partir de 1578, la maison de Kerlec'h est autorisée à utiliser les armes pleines de Du Chastel à condition de porter le nom de Du Chastel-Kerlec'h et ne s'en privera pas au grand dam des familles de la branche ainé des Du Chastel.
- En 1714, Antoine de Crozat rachète la seigneurie Du Chastel, son notaire fait la tournée des chapelles en revendiquant toutes les armes pleines sans lambel, même des tombes de

Kerlec'h.

- En 1730, la seigneurie de Kerlec'h revendique toutes les armoiries en supériorités du grand vitrail portant les pleines armes de Du Chastel, en omettant les alliances anciennes et incontestables de cette famille, l'usurpation des droits honorifiques est flagrant.
- En 1762, des gens intègres et compétents décrivent ce qu'ils voient et le consignent dans un procès-verbal de prééminences, sans prendre parti pour l'un des camps. Les conflits seront tranchés par les tribunaux si nécessaire.

« En l'endroit s'est porté noble Gabriel Joseph Benjamin Chemit procureur fiscal de la baronnie du Chastel à Brest, Lequel ont aux noms des seigneurs ducs de Gontault Biron et de Choiseul propriétaire des terres, fiefs et juridiction du Châtel ayant haute, moyenne et basse justice sur partie de cette paroisse de Ploudalmézeau et même dans le bourg à la proximité de cette église, à déclaré n'avoir moyen empêchant que le projet du général ne soit exécuté dans la rebâtisse de cette église, à la démolir de laquelle il consent, le tout aux frais du général et aux conditions après et non autrement. »

« 1° Qu'il ne soit rien changé ni innové au préjudice des droits des seigneurs du Châtel. »

« 2° que les armoiries de l'anciennes maison Du Châtel, tombes en levées et tous les intersignes de leurs droits honorifiques soient conservées et placés sans aucun changement dans le même ordre, état et position où il se trouve à présent à laquelle fin il requiert qu'il plait à Mr le commissaire lui donne acte de ce qu'au pignon oriental au dessus du maître autel il y a une fenêtre et vitrage dans l'endroit le plus éminent de laquelle il y a un écusson aux armes de France parti de Bretagne. le surplus de ladite vitre est composé de treize soufflets chargés d'écussons des pleines armes du Châtel posées en bannières qui sont fascées d'or et de gueules de six pièces sans aucune brisure ou lambel, l'un des écussons du côté de l'épitre, entouré et décoré du collier de l'ordre de St-Michel, lesquels écussons, il réclame pour ledit seigneur..... avec les alliances conformes au procès-verbal. »

« 2° (bis) Que dans le pignon de ladite maitresse vitre du côté de l'évangile, il y a une console chargé d'un écusson en relief fascé de six pièces sans aucun lambel ni brisure qui appartient à la seigneurie du Chastel. »

« 3° Que la lisière funèbre qui entoure le haut du sanctuaire au-dessous de celle aux armes de France, est chargée des mêmes pleines armes qui se trouvent dans les treize soufflets de ladite maitresse vitre. »

« 4° Que dans la vitre au pignon de la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, sont les mêmes pleines armes du Chastel décorées dudit collier de St-Michel et ce en supériorité. »

« 5° Demande acte et pour apurer qu'au milieu du chœur il y a une tombe en levée armoriée aux bouts, aux cotés et par-dessus des pleines armes de la seigneurie du Chastel en bannières relevées et en bosse. Laquelle tombe [.....] n'avoir.

Le marchepied du grand autel et les balustres du sanctuaire maintient ledit Chemit qu'il y

avait un accoudoir en bois de chaque côté de la dite tombe sur lesquelles étaient aussi les armes pleines de du Chastel et qu'il proteste de faire rétablir.

2° que sous l'arcade qui fait la séparation du chœur de la chapelle à l'aile gauche du côté du nord nommée la chapelle des Trois Marie, il y a deux tombes en levée, l'une proche du balustre du sanctuaire et l'autre plus bas sous la même arcade, portant toutes deux en bosse aux côtés et aux bouts et par-dessus les armes pleines du Chastel en bannière juste au bout qui joint ladite arcade. »

« 3° qu'aux deux côtés de ladite arcade en dedans et au milieu d'icelle, sont encore les armes du Chastel en relief. »

« 4° que l'autel le plus près de ladite arcade était dans ladite chapelle des Trois Marie, appartiennent prohibitivement à ladite seigneurie du Châtel et demande pour apurer que les armes pleines du Châtel en bosse soient placées au-devant de dudit autel. »

« 5° que dans une petite fenêtre au pignon de la même chapelle, il y a un grand écusson party au premier chargé d'argent et de sable de six pièces et au second fascé d'or et de gueules aussi de six pièces entouré du cordon de Saint-Michel. »

« 6° qu'au-dessus de la porte en entrant dans le chœur, il y a un écusson relevé en bosse fascé d'or et de gueule. »

« 7° qu'au pignon il y a un autre écusson contenant les mêmes pleines armes du Châtel fascé d'or et de gueule de six pièces. »

« 8° que dans le même pignon en dehors il y a 3 écussions, l'un en dessus de la porte principale un autre plus haut et le 3^e en supériorité, tous relèves en bosse fascés de six pièces en bannière, dont les deux de dessus ? dessous ? porte un timbre avec le devise bretonne « *mar car doe* » qui est celle de l'ancienne maison du Châtel. »

« 9° qu'au-dessus du portique qui est au midi de ladite église en dehors, sont trois écussions relevés en bosse fascés de six pièces, le plus haut duquel étant en supériorité est soutenu par trois anges et a son timbre et la susdite devise, chacun des deux autres est soutenu d'un ange avec la même devise. »

« Maintien ledit sieur Chemit que les seigneuries du Châtel ont encore trois écussions en relief dans la muraille du reliquaire en dedans du cimetière ; de ...qu'ils ont droit de faire rétablir un écusson des mêmes armes dans une vitre du côté septentrion de la chambre du bout d'occident de la maison presbytérale. Comme aussi de faire rétablir par le général un bénitier de pierre dans la muraille vers le midi de cette église. Au surplus ledit Maître Chemit prenant droit par le présent procès-verbal et rapport des experts, déclare formellement réclamer tous et tels écussions portant les armes pleines du Châtel en quelque endroit qu'ils soient situés.

Finalement ledit maître Chemit proteste en général contre tous entreprises et supputations et prééminences qui ont été fait tout par les seigneurs de Kerlech le cadet et tous ou seigneurs au préjudice des droits de ceux du Châtel, laissant quant à présent à la

partie publique le soin de [...] les entreprises et à signé sous réservation de tous les droits des seigneurs du Châtel pour lesquels au dessus et intersignes, il réclame le titre de fondateur. »

Signé : Chemit procureur fiscal du Châtel.

Protestation pour le déplacement d'un banc.

« En l'endroit s'est présenté ledit Guillaume Marzin et demoiselle Catherine le Huiton faisant pour dudit François Le Huiton et marie Gabrielle Corre son épouse, icelle petite fille et héritière du sieur François Provost, lesquels nous ont dit que comme fondé au droit de Demoiselle Jeanne du Châtel et Kerlech dame de la Salle suivant contrat du 21 mai 1712. « la posté » ? par Beurrier notaire royal à Brest contrôlé et jus [...]. Le 24 dudit mois et an qu'ils nous ont présenté, sont propriétaire d'un banc situé dans le chœur en cette église, lequel était le long et à côté de la tombe en levée qui est au bout du pilier occidental de l'arcade dudit chœur du côté de l'évangile dans lequel banc le sieur François Provost fut mis en possession le treize juillet 1712 par acte de Guillou et Beurrier notaire royaux contrôlé le seize, depuis lequel [...] ledit sieur François Provost, ses enfants et héritiers ont paisiblement joui tant par eux que pour leur fermier et parents, pour avoir fait enterrer sous ledit banc différentes personnes et notamment auprès d'un notaire royal de Brest que si ledit banc qui fait partie des prééminences de la maison de Penhaech situé en la paroisse de Lampaul Sous Ploudalmézeau , ne se trouve pas actuellement dans l'endroit où il était en devant ce n'est que parce que la sacristie de ladite église s'étant trouvée inhabitable on déplaça ledit banc au cour de cette année pour placer une armoire qui était en où tous les ornements de l'église, lequel banc fut transporté par Yves Amolot Marguillier et au personnes de ce bourg hors dudit chœur et placé le long d'une tombe en levée qui est au bout du pilier oriental de l'arcade du côté du midi dudit chœur sur la planche servant d'accoudoir dudit banc. Il y a un écusson en relief palé de six pièces, requérant au cas que l'église soit démolie et rétablir qu'il soit maintenu dans lesdits droit de banc et accoudoir conformément au contrat et leur position et ont signé.

Guillaume Marzin, Catherine Le Huiton, Gourhant. »

« En cet endroit s'est présenté François Fer notaire au bourg paroissiale de Ploudalmézeau faisant pour le seigneur de Kerannou conseillé au parlement de Bretagne, déclare s'opposer pour les prééminences de c [...] en cette église, dépendant du manoir et fief de Pratmeur et de tout servant de droit et à signé : FER. »

Commentaires

Ce procès-verbal de prééminences nous instruit partiellement sur le comportement et la vie de gens.

La population est informée à plusieurs reprises en respectant une règle précise des actions engagées concernant l'église paroissiale. Le travail commence très tôt, une heure après le levé du soleil et se termine une heure avant le couché, les experts doivent profiter de la lumière du jour, en dehors des bougies il n'existe aucun éclairage de substitution. Si l'expertise est commandée par l'état de délabrement de l'édifice présentant un réel danger, la population et le clergé continuent à participer aux offices. Au XVIII^e siècle de nombreuses églises sont en très mauvais état, les enterrements à l'intérieur d'un lieu de culte semblent saper des fondations. Les édifices religieux sont propriétés du clergé, l'administration est confiée à un conseil de paroisse appelé « Fabrique » composé de douze paroissiens, présidé par le « Général de paroisse », ce groupe gère le temporel et les prêtres le spirituel. Ce conseil a pour charge l'entretien, les réparations, la répartition des taxes pour fonctionnement de tous les jours et le maintien de l'édifice en bon état. C'est-à-dire que la population assume toutes les charges, le clergé exprime ses besoins sans participer aux dépenses, les grands nobles vivants au dessus de leurs moyens feront un don selon leur bon vouloir.

Si l'édifice est propriété de l'Église, chaque emplacement est monopolisé par la noblesse. Comme il y a une hiérarchie pour l'emplacement des écussons dans les vitraux et dans les murs, celle-ci s'applique aussi à l'emplacement des sépultures, les nobles dominants ont leurs tombes au plus près du chœur, la meilleure place pour se rapprocher de dieu, elles portent des écussons désignant la famille propriétaire, jamais le nom du défunt sauf deux exceptions, Isabelle de Tournemine et une autre sépulture aux initiales J.P.N. Les vassaux font partie des cercles proches, ils occupent le transept et le haut de la nef, ensuite viennent les anonymes comprenant les bourgeois et les manants au plus loin dans la nef, ainsi la hiérarchie est respectée.

Dans ce procès-verbal les principales préoccupations des nobles les plus puissants sont : ne rien changer, ne pas donner un denier, conserver tout en l'état, surtout les armoiries là où elles trouvent et de se chicaner sur l'appartenance de celles-ci. Comme nous l'avons vu plus haut, depuis 1578 Claude de Kerlec'h et ses descendants ont repris le nom de Du Châtel ainsi que les armes pleines de cette maison et ne s'en privent pas. Toutes les familles de Kerlec'h vont donc signer et se faire appeler Du Châtel-Kerlec'h au grand dam des branches cadettes des Du Châtel de Trémazan. C'est le conflit dans l'église de Ploudalmézeau, les héritiers vont jusqu'à faire abaisser au ras du sol les tombes élevées des Kerlec'h portant des armes pleines de Du Châtel.

Les risques encourus par les paroissiens utilisateurs de l'édifice sont complètement secondaires, voire absents. C'est mon écu d'abord ! Nous sommes à 27 ans de la révolution, pour la noblesse le monde semble figé une fois pour toute, le réveil sera brutal. C'est environ 125 écussons armoriés que nous dénombrons à l'intérieur de l'église et 23 à l'extérieur.

Quant à l'église, elle ne sera pas démolie de sitôt, le devis de reconstruction étant jugé

trop élevé pour les possibilités de la paroisse. Après une interdiction d'accès en 1765 par l'évêque du Léon, Joseph-François d'Andigné de La Chasse, on se contenta de réparations en attendant des jours meilleurs, le clocher est reconstruit en 1775-1776²⁰, le reste du sanctuaire en 1857.

La construction de l'édifice daté de 1504 selon l'inscription sur la pierre d'assise toujours visible et lisible nous interpelle puisque l'église recèle dans ses piliers, murs et sépultures, des pierres armoriées représentant des couples vivants entre 1430 et 1500, dont Hervé de Kerlec'h et sa femme Catherine de Kerhoënt, vivants en 1444 ; un autre Hervé de Kerlec'h et sa femme Jeanne de Kerourcuf vivants vers 1430 ; Prigent de Kerlec'h et Isabelle de Tournemine, morts en 1461 ; Olivier Rannou et Jehanne de Kerlec'h vivants en 1448. Et en plus les écus de pierre en relief de l'évêque Alain de Coëtivy 1407-1474 au-dessus de la porte sud. Tous ces éléments indiquent que le sanctuaire était déjà construit avant 1504. L'inscription indique-t-elle des travaux de réparations importantes de l'édifice existant antérieurement à cette date ?

L'ensemble des éléments contenus dans le procès-verbal permet de se faire une idée assez précise du plan de l'église et de son contenu, c'est plus de 200 tombes dont 15 sont surélevées, 6 autels, 5 bancs seigneuriaux, 148 écussons ornent les vitraux, sépultures, enfeus, piliers bénitiers et murs intérieurs et extérieurs. La hiérarchie de la noblesse est respecté, les Du Châtel-Kerlec'h et alliés occupent le transept, être au plus près de chœur c'est être au plus près de dieu. Le haut de la nef recèle les tombes des seigneurs vassaux et plus bas les familles honorables. Voir ANNEXE 2

²⁰ R. COUFFON & A. LE BARS, Églises et Chapelles, Diocèse de Quimper et de Léon, 1988.

DEUXIEME PARTIE

Les rares écussons visibles au XX^e siècle à Ploudalmézeau

Dans l'église de paroissiale



Devise BEPRED (Toujours)

Il n'existe qu'une seule pierre armoriée dans l'église et elle n'est pas ancienne, elle date de 1925, il s'agit des armes de l'enfeu dressé à la mémoire du cardinal Alain de Coëtivy né au manoir de Lestremeur en 1407, mort à Rome en 1474.

L'évêque de Quimper et de Léon vint présider la cérémonie et bénir cet enfeu avec son épitaphe en breton.



Maison de Coëtivy

Les Coëtivy étaient seigneurs dudit lieu à Coat-Méal, ancienne trêve de Plouvien. Elle noua des alliances avec les Kerlec'h et Du Chastel et donna à l'Église un cardinal : Alain de Coëtivy.

Il a y quelques années, des fanions étaient exposés dans l'église, ils représentaient des armoiries et devises de cinq familles parmi les plus connues : de Kerlec'h du lieu dit, du Chastel de Trémazan, de Sanzay de Pratmeur, de Kersulguen de Kerlozrec et de Kergroadez du lieu dit en Plourin autrefois.

Trois autres écussons représentaient des personnalités du clergé dont les armoiries d'Alain de



Coativy, l'enfant du pays devenu cardinal, les armes du pape Pie X et celles de Monseigneur Duparc, évêque de Quimper et de Léon. Ces fanions étaient probablement les restes visibles de la cérémonie de bénédiction de l'épitaphe dédiée au cardinal Alain de Coativy, le 23 août 1925 par Monseigneur Duparc.

TRADUCTION DE L'ÉPITAPHE EN L'HONNEUR DU CARDINAL ALAIN DE COATIVY²¹

En témoignage de leur bonne connaissance et pour l'honneur éternel du très célèbre et très respecté, évêque de Dol, ALAN KOATIVY surnommé Cardinal Avignon, né dans le Léon et natif de cette paroisse là par sa mère Katel du Châtel.

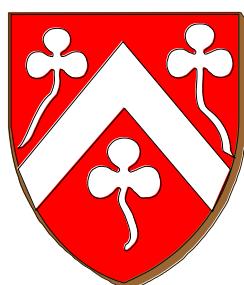
Pour avoir suivi les Papes à Rome, il reçu de leur part une sollicitude sans pareil comme récompense de son travail loyal et utile. Et il vint en France, à la demande pressante du Pape Calixte III, comme messager de la Foi, en l'an MCCCCLVI après la naissance de notre Sauveur, pour annoncer le bon accueil fait au pays des saints au grand serviteur de Dieu VISANT FERRIER. A celui qui donna de bon cœur et avec largesse, de belles parts des reliques de ce saint-ci et plusieurs autres saints à plusieurs églises de Basse-Bretagne et les enrichissant d'indulgences. A leurs compatriotes renommés et leurs bienfaiteurs lorsque nous saurons, en l'honorant, nous augmenterons sans doute la gloire de Saint Vincent béni. A celui dont le corps est enterré dans le chœur de l'église Sainte Praxède à Rome, paroissiens de Ploudalmézeau, avec plaisir vous confiez au marbre le témoignage de votre respect.

Ils ont voulu, eux au moins, pardonner avec amour et ont voulu "offrir" lors d'une grande cérémonie religieuse ce tableau ci qui a été bénit par le très connu et très respecté ADOLPH YVON MARI DUPARC évêque de Quimper et Léon.

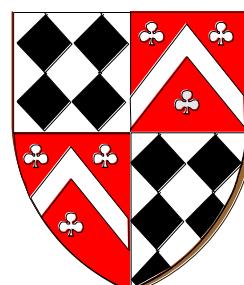
Le XXIII août MCMXXV

Près du manoir de Pratmeur

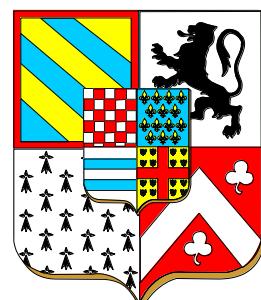
A Pen ar Valy l'écusson de la maison de Pratmeur, en excellent état, est scellé dans un mur au bord de la route. En face nous voyons ce que fut la demeure des Rannou et Sansay, dont les écussons étaient en bonne place dans l'ancienne église paroissiale.



De Pratmeur
Avant 1450



Rannou
de Pratmeur
vers 1455

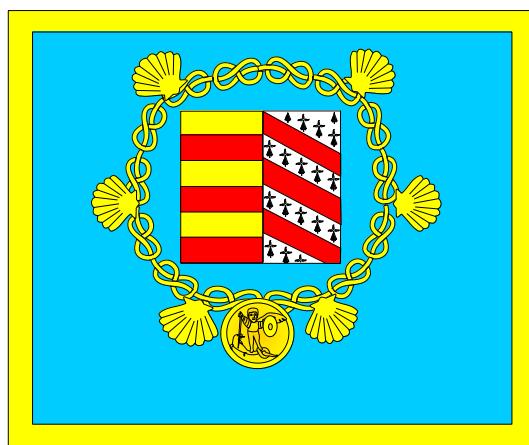


De Sansay
de Pratmeur
vers 1606

²¹ Cathy LEROUX de Plouvien & Joël LOISELET de Kerbabu en Lannilis.

Au lieu-dit Kerigou

Le propriétaire d'une maison à Kerigou a retrouvé dans son puits, une pierre armoriée en granit à grains fins.



Cette pierre ne porte aucune trace de bouchardage, elle est très érodée naturellement par une exposition aux intempéries pendant plusieurs siècles, elle devait se trouver au dessus d'une entrée principale exposée sud ou ouest. Comment est-elle arrivée dans le puits ? Probablement qu'à la Révolution comme ce fut le cas pour beaucoup, le propriétaire a préféré la desceller et la placer en cet endroit en attendant des jours meilleurs pour la ressortir.

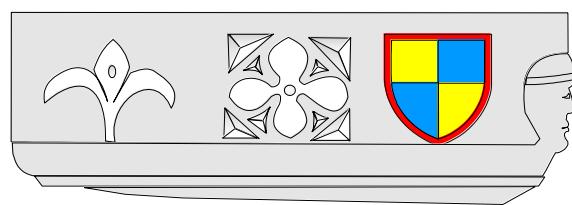
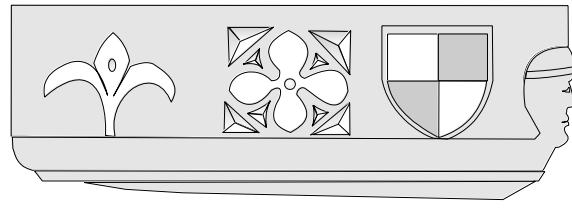
Le blason est un *mi-parti fascé de 6 pièces* en 1 et *herminé aux 3 chevrons* en 2, le tout entouré d'un collier de l'Ordre de Saint Michel. Il fait penser à l'alliance de d'Olivier Du Chastel marié à Jeanne de Ploec en 1408, le problème c'est que le collier de Saint Michel n'est institué qu'en 1469 ; autre possibilité : Claude de Kerlec'h du Chastel de Langalla et son épouse Marie de Ploec mariés en 1652, toutefois la pierre semble trop usée pour 140 années d'exposition aux intempéries.

En 1714, Antoine Crozat fait procéder à l'inventaire des biens et prééminences des Du Chastel, son notaire se rend chez Yves Morvan qui travaille une petite terre à Querigou (Kerigou) en Ploudalmézeau, sans autre précision. Est-ce suffisant pour affirmer qu'il s'agit là du domaine des Du Chastel ?

La chapelle Saint-Éloi de Kerlanou



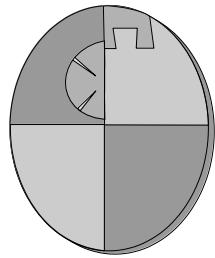
Cette chapelle, reconstruite au XIX^e siècle, possède un bénitier en kersanton orné d'un visage dans un angle, d'une fleur de lys, d'un quadrilobe, des armes de la famille d'un cadet de Tournemine, seigneur de Trouzilit²².



²² MARTINE FABRE – Héraldique médiévale bretonne – ANRT – T. II – rep : 3578 – p.821 – Paris 1993

Fontaine de Saint-Laurent

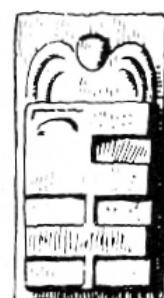
La fontaine Saint-Laurent est bien cachée près du chemin de Laflosque, une pierre armoriée marque cet emplacement et c'est probablement là que se trouvait la chapelle complètement disparue portant le même nom.



Cette pierre en granit est bien conservée, le dessin est clair, l'identification est bien plus difficile, il s'agit d'un écartelé surmonté d'un demi lambel avec à dextre une demi-croix pattée alaisée ou demi-roue ou une demi-rose ? La forme ovale de cet écu était en usage vers la fin XVI^e siècle, l'écartelé fait penser à deux noms de familles qui sont : Tournemine allié à Kerlec'h de Rocervo et Le Roux de Brescanvel allié à Rannou de Pratmeur. L'élément pouvant aider à l'identification est cette demi-croix ou rose ou roue, laisse place à plusieurs interprétations. Il existait un manoir à la Flosque, mais complètement disparue des mémoires, les terres du lieu appartenaient au XVIII^e siècle aux nobles de Pratmeur et au domaine de Kergroadez qui les tenaient de Kerlec'h. Le style de l'écu plaide en faveur des Le Roux, mais lequel ?

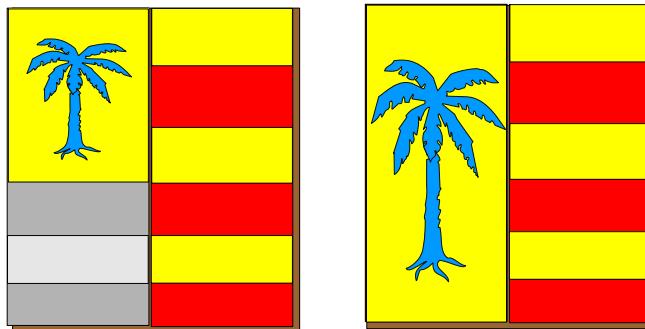
Manoir de Lestrémeur

Le manoir de Lestrémeur était le domaine de la famille de Lesguen. Il est signalé la présence d'armoiries effacée par l'érosion au fronton d'une lucarne, et d'un autre dans le mur d'une grange, (un dessin de Louis le Guennec le montre), il s'agit d'un mi-parti à demi effacé comme étant Lesguen



d'or au palmier d'azur et en alliance Du Chastel, fascé d'or et de gueules²³,

Si le premier écusson du fronton de la lucarne demande une inspection plus approfondie, le second est nettement plus clair, il doit correspondre au mariage de Prigent de Lesguen de Lestremeur avec Françoise du Chastel de Kerlec'h en l'année 1622.



Deux représentations des armes de Prigent de Lesguen en alliance avec Françoise du Chastel de Kerlec'h en 1622 sont possibles. En 1762 le manoir appartient à Jean-Baptiste de Kermenguy, seigneur de Saint-Laurent à Tréguier.

Manoir de Kerlec'h

Quelques vestiges de pierres armoriées sont visibles sur l'emplacement du manoir de Kerlec'h. Le premier, le mieux conservé est celui scellé tête en bas au-dessus de la porte d'entrée de la ferme. Il s'agit d'un fascé entouré d'un collier de Saint-Michel datant de Claude de Kerlec'h vers 1580.



Le second est le fronton en granit d'une lucarne de l'ancien manoir portant des armoiries écartelées aux armes de Kerlec'h, aux quartiers 1 et 4, les 2 et 3 ne sont plus lisibles.

Les autres vestiges sont composés d'un ensemble pierres sculptées en kersanton avec des anges soutenant des écus provenant d'une ancienne chapelle de cette famille située dans l'ancien cimetière de Ploudalmézeau. Elle fut démolie pour cause



²³ A.L.U.M.I.R Guide historique du canton de Ploudalmézeau – 1993.

de vétusté en 1774. Les écussons de pierres furent soigneusement bouchardés probablement en 1789.



Pierres de l'ancienne chapelle familiale de la maison de Kerlec'h

La courte vie de Claudine du Châtel de Kerlec'h

Épouse de François III de Kergroadez, héroïne éphémère.

Claudine de Kerlec'h²⁴ fruit de l'union de Claude avec dame Jeanne de Coëtquen en 1573, est née vers 1574-1575, elle reste enfant unique. Son père, né vers 1535 épouse en premières noces Marie de Rosmadec, (veuve de Jean Guer), cette alliance reste stérile. Claudine fait une riche héritière très convoitée, elle grandit vite, dès septembre 1587, elle a 12 ou 13 ans, il lui faut un acte de justice pour épouser Sébastien Bruslon, seigneur de Texue. Ce premier époux décède rapidement, la jeune veuve se remarie à Rennes en 1590 avec son lointain cousin Robert du Châtel de Kerlec'h, seigneur du Val. Au retour de Rennes, c'est une petite troupe de 70 à 80 chevaux transportant gentilshommes, femmes, enfants, prêtres et domestiques cheminant vers Gouézec dans l'espoir de passer la nuit au château de Roscanou en Gouézec. Il n'y a rien d'extraordinaire à ce déplacement, sinon que nous sommes en pleine guerre de la Ligue et que le secteur est sous le contrôle des ligueurs du duc de Mercœur. Le château de Roscanou est le seul refuge fidèle au Roi dans les environs. Il est habité par une veuve, la dame de Lesmais qui n'a que mépris pour ces paysans et parle de vengeance contre ceux qui ont déjà trucidé un de ses neveux. Dans les villages le bouche à oreille va très vite, la rumeur enfle à la

²⁴ Ce n'est que le 26 janvier 1578 que le nom de Du Châtel est associé au nom de Kerlec'h.

même vitesse et la petite troupe devient vite une armée du roi venant combattre les ligueurs. Personne ne se soucie de vérifier la dite rumeur, les villageois sonnent le tocsin jusqu'à Quimper, les cerveaux s'enflamme, les paysans armés de fourches et d'hallebardes se dirigent vers Roscanou pour en découdre. Ils entourent le château, y mettent le feu et massacrent hommes, femmes et enfants tentant d'en sortir. La présence aux côtés des ligueurs du sieur de Rosampaul, préférant faire des prisonniers n'y change rien, la situation étant incontrôlable et dangereuse pour lui-même, il assiste au désastre.

Le bilan de cette fureur rustique est de plus de 90 morts et deux rescapées, la jeune héritière du château de Roscanou, une enfant de 9 ans retrouvée jetée dans un fossé et Claudine du Châtel de Kerlec'h, la gorge transpercée par une fourche est sauvée in extremis par le sieur de Rosampaul et ses hommes. Claudine pense mourir, la voilà à nouveau veuve à 15 ou 16 ans. Elle a très peu de temps pour se remettre de ses émotions, un an plus tard, elle convole pour la troisième fois, avec François III de Kergroadez, le 26 août 1591. La vie semble plus paisible, le couple demeure au manoir de Kerlec'h en Ploudalmézeau, en attendant la construction du château de Kergroadez.

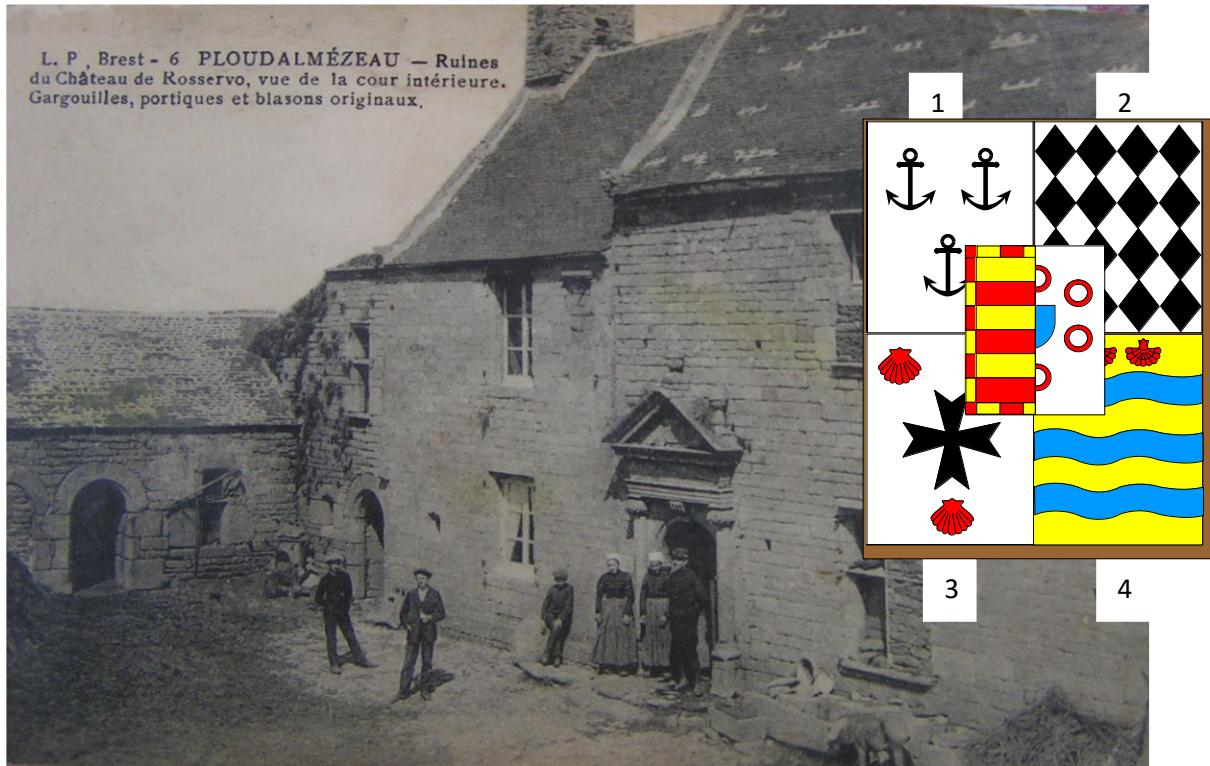
En 1593 le fils naissant de cette union porte le nom de François IV de Kergroadez. Le destin s'acharne sur Claudine elle décède à l'âge de 23 ou 24 ans en 1598, son fils n'a que 5 ans.



L'ancienne église de Ploudalmézeau gardera dans les fenêtres des chapelles du Rosaire et des Trois Marie, un écusson marquant son mariage avec François III de Kergroadez. Au château de son époux il reste une pierre armoriée de cet évènement.

Domaine de Rocervo (Roservo)

Le domaine de Rocervo situé sur la commune de Lampaul-Ploudalmézeau est un élément important dans la vie de la maison de Kerlec'h et de Ploudalmézeau, le manoir démantelé au XX^e siècle possédait des pierres armoriées dont nous avons la connaissance.



Un superbe pennon ornait le dessus de la porte du manoir, la description qu'en donne Louis le Guennec est le suivant :

« *Les mêmes armes de Kerlec'h-Rocervo et Le Ny en abyme sur un écartelé de Mol, Kerhoënt, du Dresnay et un fascé ondé surmonté de deux coquilles* ».

Le pennon représente l'alliance Claude II de Kerlec'h avec Louise Le Ny et les parents et grands-parents du couple.

1 – Marguerite Mol, *d'argent aux trois ancrès de sable*, est l'épouse de Tanguy, grands-parents de Claude de Kerlec'h de Rocervo.

2 – Louise de Kerhoënt dame de Kergournadec'h²⁵ avec le blason, *losangé d'argent et de sable*, épouse d'Hervé Le Ny, grands-parents de Louise Le Ny.

3 – Marie de Quélen dame du Dresnay²⁶, *d'argent à une croix ancrée de sable, accompagnée de trois coquilles de gueules*, épouse de Claude I^{er} de Kerlec'h de Rocervo et parents de Claude II

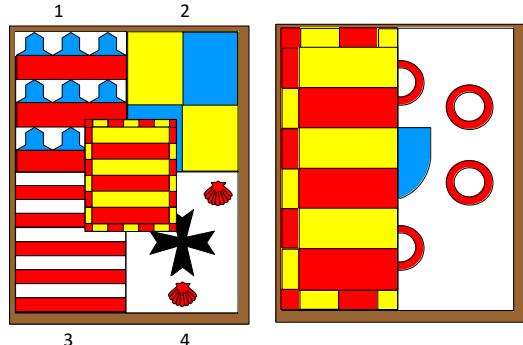
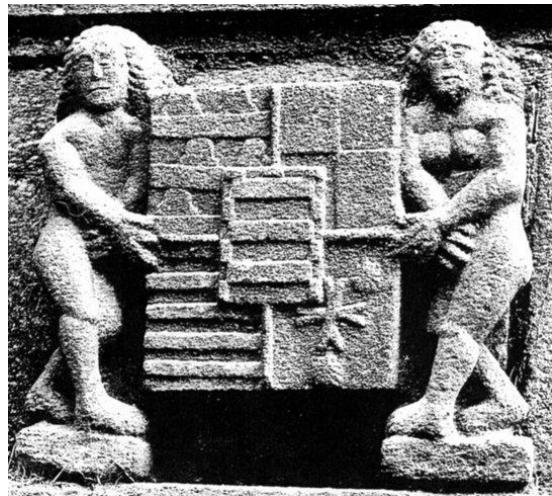
4 – Françoise de Keranflec'h épouse de François Le Ny, parents de Louise.

5 - 6 – (au centre) Claude II de Kerlec'h et Louise Le Ny son épouse vers 1600.

²⁵ La maison de Kergournadec'h, blasonnant d'un échiqueté d'or et de gueules, s'est fondue dans Coëtquelfen par le mariage d'Aliette dame de Kergournadec'h avec Maurice de Coëtquelfen en 1473, ce dernier prend nom et armes de son épouse. Jeanne héritière de Kergournadec'h épouse Alain de Kerhoënt, lequel devient seigneur de Kergournadec'h mais conserve nom et blason de ses parents qui est *losangé d'argent et de sable*. Ce n'est qu'avec le mariage François de Kerhoënt seigneur de Kergournadec'h avec Jeanne de Botigneau que le blason échiqueté de cette maison est adopté, le couple déclare la naissance de leur fille en 1601 sous le nom de Renée de Kergournadec'h.

²⁶ La branche ainée du Dresnay est fondue dans de Quélen en 1400, Marie de Quélen porte les armes du Dresnay

Un second pennon ornant le dessus d'une cheminée, appartenait à Claude de Kerlec'h de Rocervo, il est le complément des alliances de la première pierre armoriée.



- 1 – De Coëtmenec'h ou Du Louët ? *Fascé de vair et de gueules.*
- 2 – Isabelle de Tournemine, *écartelé or et azur,* épouse de Prigent de Kerlec'h vers 1540
- 3 – Louise de Quélen du Dresnay, *burelé de 10 pièces d'argent de gueules,* épouse de Claude 1^{er} de Kerlec'h de Rocervo vers 1570.
- 4 – Du Dresnay, la branche ainée s'est fondue dans la famille de Quélen au XV^e siècle par le mariage de Jean de Quélen avec Marie du Dresnay. (Voir rep : 3)
- 5 - Kerlec'h de Rocervo sur le tout.

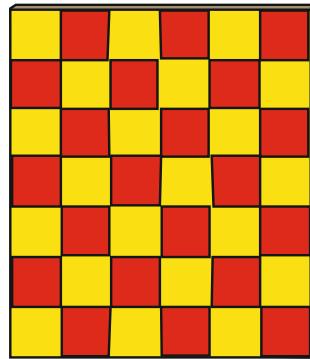
Une seconde cheminée portait les armes de Claude de Kerlec'h et Louise Le Ny son épouse vers 1600.

La quasi-totalité des nombreux écussons armoriés témoins d'un riche passé a disparu. Ce petit patrimoine est reparti en pierres de remploi pour la construction de maisons, voire combler des trous dans la chaussée. Très peu ont eu le privilège de se retrouver scellés en bonne place dans les murs des maisons de Ploudalmézeau. D'autres ont quitté la région pour

décorer le linteau d'une maison neuve, c'est une façon de les protéger, toutefois il faut admettre qu'une pierre armoriée sortie de son contexte et de son histoire n'a plus aucune valeur historique.

Au Jardin du Moulin Neuf (Milin Nevez)

Une pierre, portant un échiqueté, est déposée sur le bord du troisième plan d'eau. Elle devait appartenir à la famille de Sansay *alias* Sanzay, blasonnant d'un échiqueté d'or et de gueules (voir page 24). Les Sanzay furent-ils propriétaire du Milin Nevez ?



Les annexes en pages suivantes

Annexe : 1 - Extrait de la généalogie de la maison de Pratmeur.

Annexe : 2 - Plan de l'ancienne église en 1762

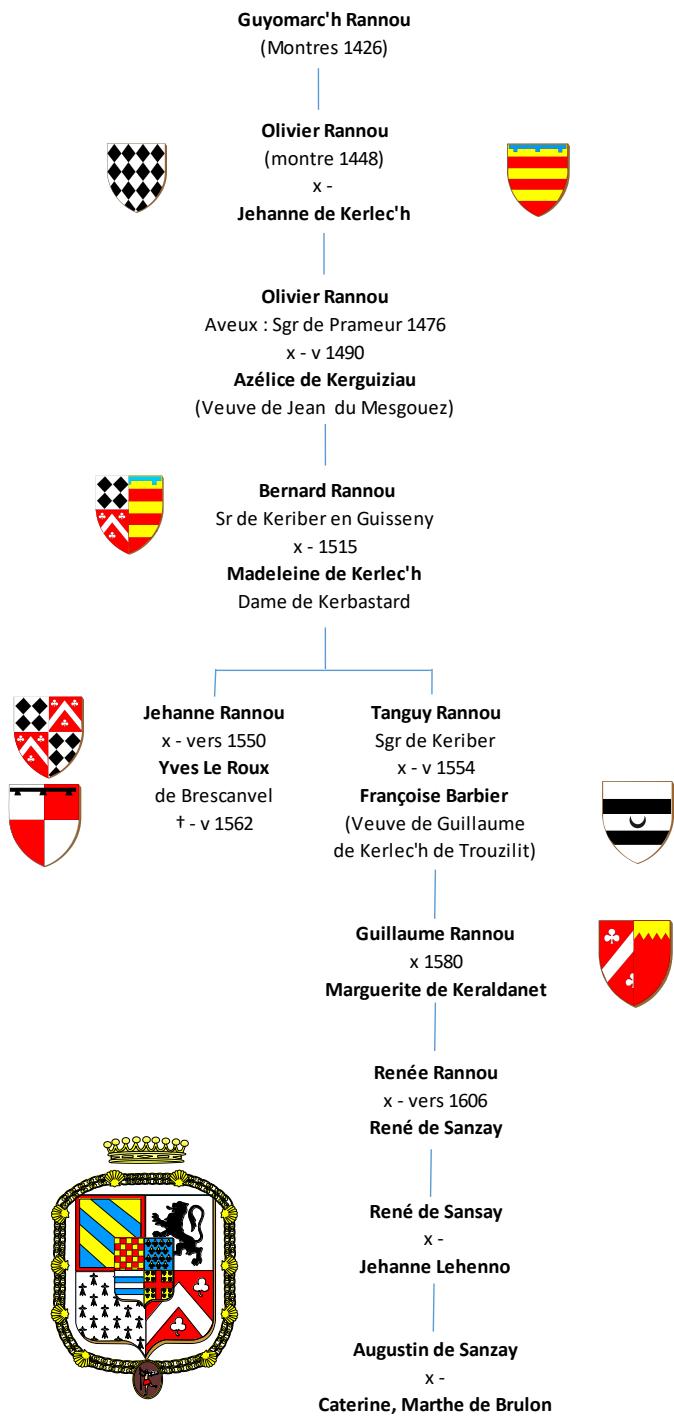
Annexe : 3 - Plan de l'ancienne église en 1762 avec ses vitraux, tombes et son mobilier.

Annexe : 4 - Généalogie d'Henri de Gondy et Jeanne de Scépeaux



Manoir de Pratmeur

Extrait de la généalogie de la maison de Pratmeur



Sources :

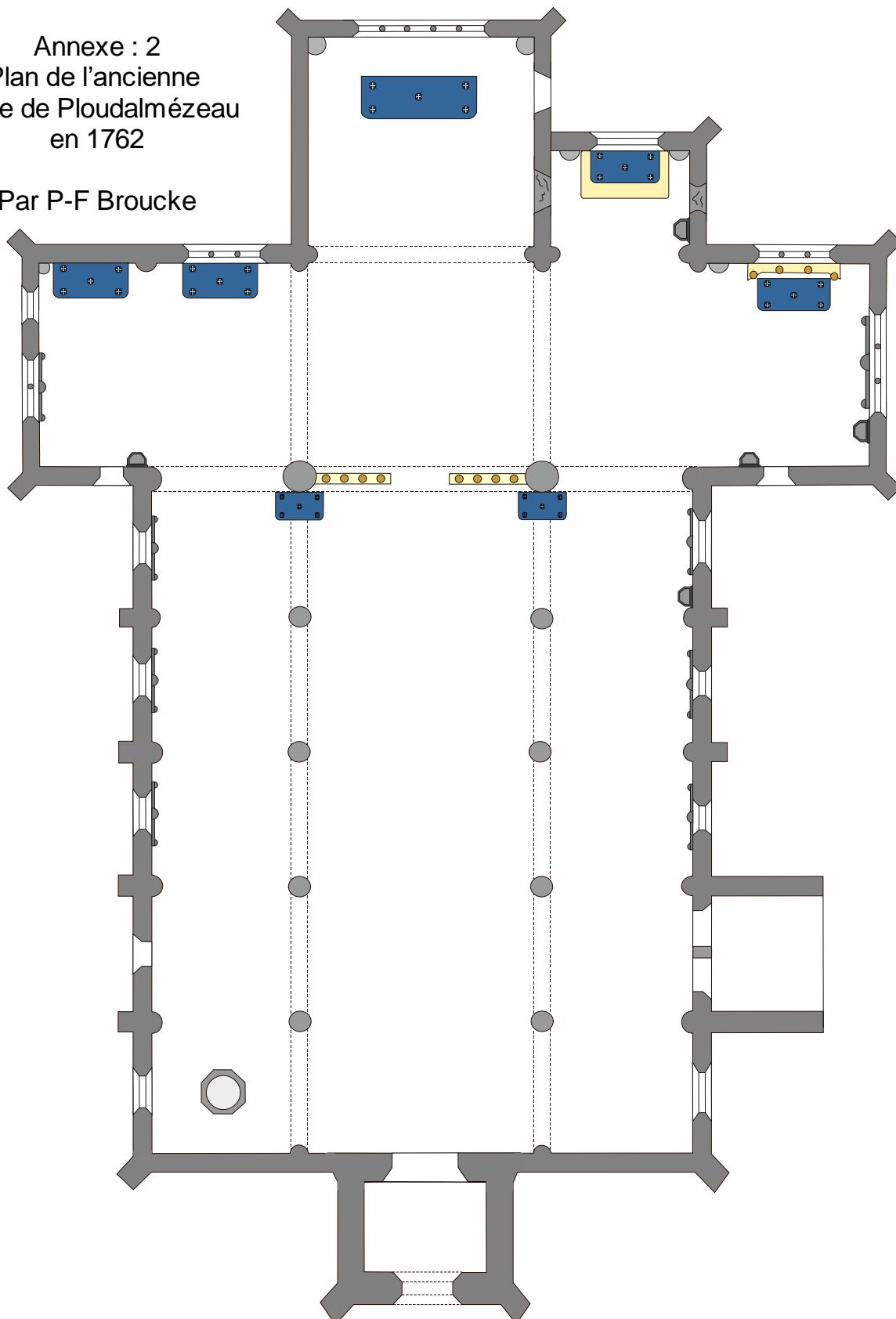
Lulzac Yves - Chroniques oubliées des manoirs bretons - T1 p : 129

<http://www.tudchentil.org/?article133>

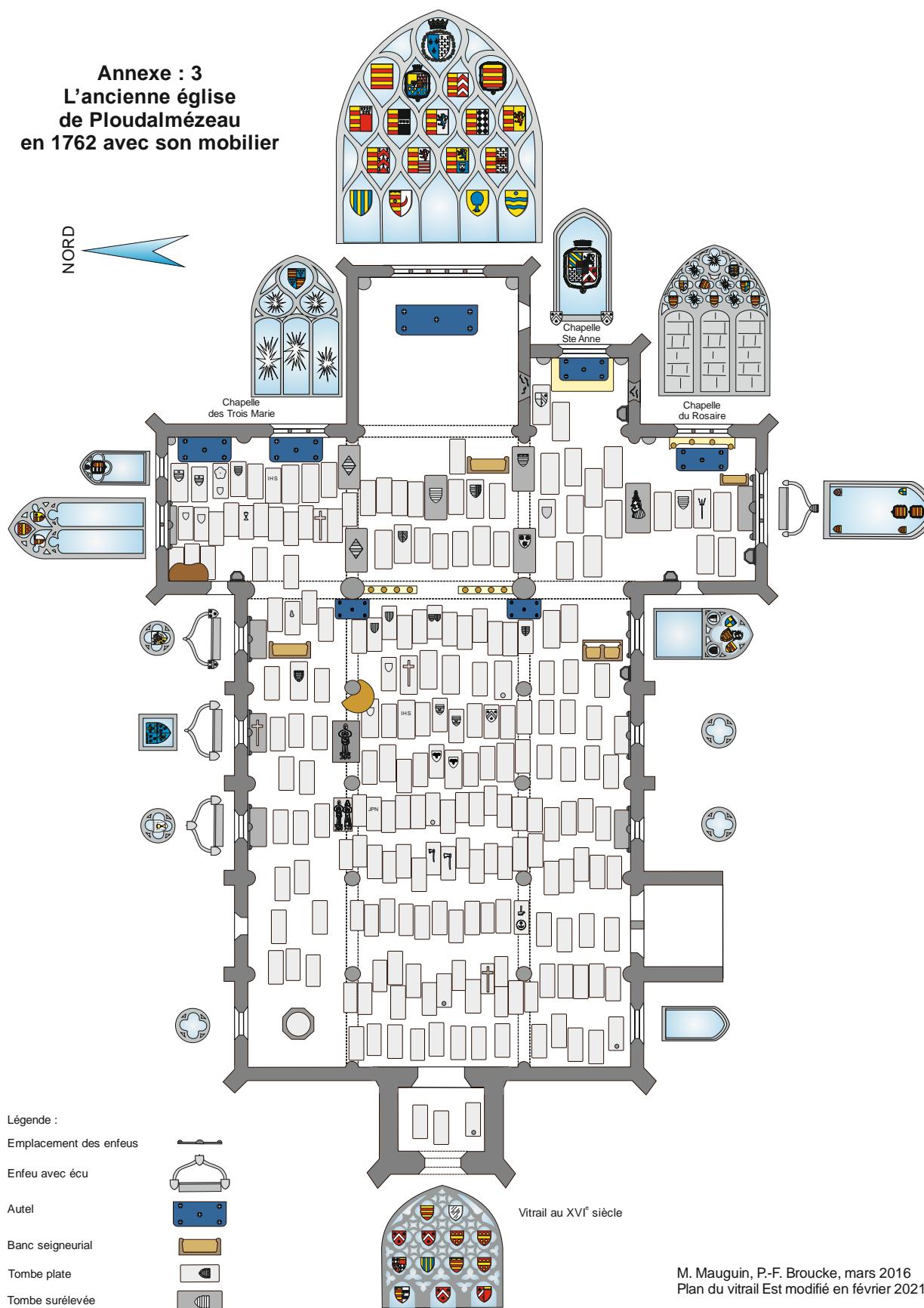
Extrait des registres de la Chambre pour la réformation de la noblesse de Bretagne,
par lettres patentes de Sa Majesté, du mois de janvier 1668, vérifiées en Parlement, le 30 juin suivant.

Annexe : 2
Plan de l'ancienne
église de Ploudalmézeau
en 1762

Par P-F Broucke



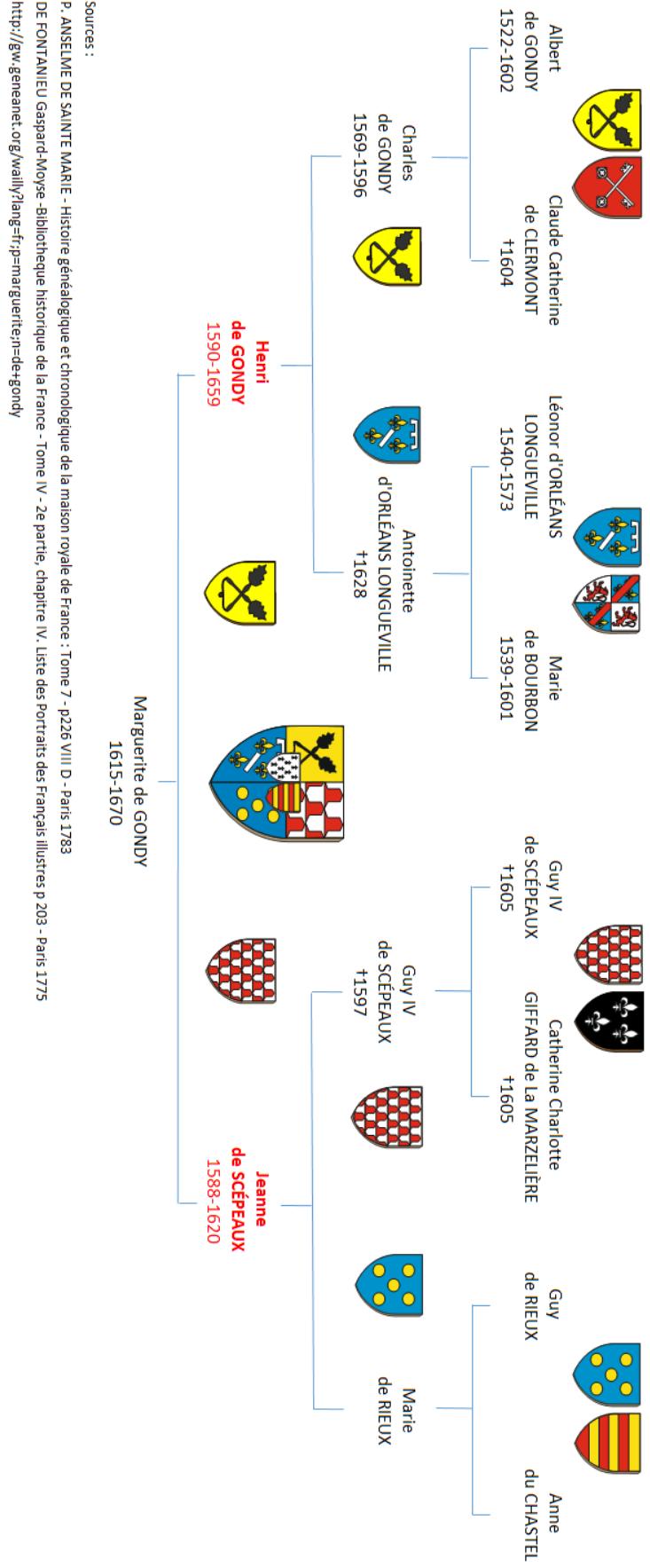
Annexe : 3
L'ancienne église
de Ploudalmézeau
en 1762 avec son mobilier



Annexe : 4

Henri de GONDY & Jeanne de SCEPEAUX

Généalogie simplifiée



Sources:

P. ANSELME DE SAINTE MARIE - Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France : Tome 7 - p226 VIII D - Paris 1783
DE FONTANIEU Gaspard-Moïse - Bibliothèque historique de la France - Tome IV - 2e partie, chapitre IV. Liste des Portraits des Français illustres p 203 - Paris 1775
<http://gw.geneanet.org/wall/?lang=fra&maguerite;n=de;gondy>

Glossaire

À propos de quelques termes : **blason**, **blasonnement**, **armes**, **armoiries**, **écu**, **écusson**, **heraldique**, **prééminences...**

Ces mots, souvent confondus dans le langage courant, ont des sens différents, et il est important de veiller à leur bon emploi à l'écrit :

Le *blason* est constitué par l'ensemble des règles, figures et termes héraldiques. C'est par une facilité de langage qu'on l'emploie à tort pour désigner un écu armorié.

Le *blasonnement* est la description des armoiries en langage héraldique.

Les *armes* ou *armoiries* sont la représentation graphique sur un support, généralement un *écu*, parfois accompagné d'ornements extérieurs.

Un *écusson* est un écu *armorié*, c'est-à-dire présentant des armoiries.

L'*heraldique* - et non l'*héraldisme* ! - est la science qui a pour objet l'étude des armoiries. Par extension, le terme s'applique à ce qui a trait aux armoiries.

Les *prééminences* sont, durant l'Ancien Régime, les droits honorifiques détenus au sein des édifices religieux par des personnes physiques ou morales, les *prééminenciers*. L'essentiel de ces droits consiste en l'apposition d'armoiries dans les édifices et le mobilier qu'ils renferment.

Accosté(e). Entouré, flanqué (ex : un chêne accosté de deux croisettes).

Alésé(e). Se dit d'une pièce dont les extrémités raccourcies ne touchent pas les bords de l'écu.

Ancré(e). Pièce aux extrémités terminées en forme d'ancre (ex : croix ancrée).

Annelet. Petit meuble en forme d'anneau.

Antependium. Le devant du soubassement d'un autel, parfois orné d'un sujet religieux.

Apanage. Domaine que le souverain attribuait à un fils puîné et ses frères.

Archer en brigandine. Archer à pied.

Argent. Émail héraldique de couleur blanche ou argentée.

Arraché. Se dit d'un arbre figuré avec ses racines (ex : un chêne arraché).

Aveu. Description écrite détaillée de tous les héritages.

Azur. Émail héraldique de couleur bleue.

Bandé. Pièce honorable traversant l'écu du canton supérieur gauche vers le canton inférieur droit.

Barre. Pièce honorable traversant l'écu du canton supérieur droit vers le canton inférieur gauche.

Besant. Petit meuble d'or ou d'argent en forme de cercle.

Bicéphale. À deux têtes (ex : une aigle bicéphale).

Billeté(e). Se dit d'une surface semée de billettes.

Billette. Petite figure en forme de rectangle.

Bisse. Serpent ondoyant.

Brisé. 1 : Qualifie les armoiries qui portent une brisure. 2 : Qualifie une pièce dont les extrémités sont rompues.

Brisure. Modification apportée aux armoiries pour distinguer une branche cadette de la branche aînée. La brisure était normalement obligatoire pour les cadets.

Brochant(e). Se dit d'une figure placée au-dessus d'autres figures, les masquant partiellement.

Burelé. Ecu divisé horizontalement en un nombre pair de parties égales, supérieur ou égal à dix.

Burelle. Fasce fortement réduite en largeur (synonyme de trangle ou de fasce en divise).

Canton. Angle de l'écu.

Chef. Pièce honorable correspondant au quart ou au tiers supérieur de l'écu.

Componé(e). Se dit d'une pièce divisée en carreaux d'émaux alternés.

Cotice. Bande réduite en largeur.

Cotice en barre. Barre réduite en largeur.

Cousu(e). Se dit d'une pièce de couleur sur champ de couleur, ou de métal sur fond de métal (ex : d'azur au chef cousu de gueules etc.).

Croix. Pièce formée par la réunion d'un pal et d'une fasce ayant la forme d'une croix.

Croix potencée. Voir Potencé(e).

Denché ou danché. Rabattement d'une ligne prenant la forme d'une dentelure moyennement accentuée.

Dextre. Qualifie le côté droit de l'écu (pour son porteur), c'est-à-dire à gauche pour le spectateur.

Écartelé. Écu divisé en quatre parties égales par une ligne verticale et une ligne horizontale se coupant en angle droit au centre de l'écu.

Échiqueté. Écu divisé en damier.

Endenché. Synonyme de denché (ou danché).

Enfeu. Tombe encastrée dans l'épaisseur du mur d'un édifice religieux. Il était généralement réservé aux nobles. Des gisants peuvent figurer au-dessus.

Engrélée ou engreslée. Rabattement d'une ligne en forme d'une dentelure arrondie, les pointes dirigées vers l'extérieur.

Fabrique. Conseil paroissial gestionnaire d'une église.

Fasce. Pièce honorable délimitée par deux lignes horizontales parallèles au centre de l'écu.

Fasce en divise. Se dit d'une fasce fortement réduite en largeur.

Fascé. Écu divisé horizontalement en un nombre pair de parties égales, généralement six.

Fiché. Partie inférieure d'une pièce effilée en pointe (ex : croix au pied fiché).

Fief. Héritage domanial tenu à charge de foi, hommage et obligations envers un seigneur suzerain.

Franc canton. Pièce carrée placée dans un angle supérieur de l'écu (généralement l'angle dextre).

Franc quartier. Franc canton de grande dimension.

Fretté. Qualifie le champ de l'écu ou toute figure décoré de cotices en bande et en barre alternées en forme de treillis.

Fusée. Figure géométrique représentant un losange de forme allongée.

Général. Sous l'Ancien Régime, l'assemblée paroissiale était parfois appelée le « général de la paroisse ».

Gueules. Émail héraldique de couleur rouge.

Hermes. Fourrure héraldique employée comme émail, et représentant de manière stylisée une alternance de mouchetures de sable sur fond d'argent.

Huchet. Cor de chasse.

Jumelle. Figure constituée de deux fasces parallèles fortement réduites en largeur.

Juveigneur. Frère puîné ayant un apanage.

Lacs d'amour. Figure représentant un cordage passé en un nœud ayant forme de « 8 ».

Lambel. Figure stylisée utilisée comme brisure, représentée par une traverse horizontale à plusieurs pendants perpendiculaires ou trapézoïdaux tombants.

Lampassé. Qualifie la langue d'un animal lorsqu'elle est représentée d'un émail particulier.

Léopard. Lion passant avec la tête vue de face.

Litre. Droit de litre, droit que les seigneurs patrons et/ou fondateurs et les seigneurs hauts justiciers avaient de faire peindre leurs armoiries au-dedans ou au-dehors des églises ou chapelles.

Macle ou Mâcle. Losange vidé.

Marguillier. Nom donné à un conseiller de fabrique, les marguilliers sont chargés de dresser le budget de la fabrique, de diriger l'administration journalière du temporel de la paroisse,

Merlette. Petit oiseau stylisé représenté sans bec ni patte.

Mi-parti. Écu découpé dans le sens vertical associant deux moitiés de blasons appartenant à des familles différentes.

Molette. Petite étoile à six ou huit rais percée en son centre.

Montres. Revue des gentilshommes en armes.

Morné. Qualifie un animal, généralement le lion, lorsqu'il est représenté sans langue ni griffe.

Or. Émail héraldique de couleur jaune ou or.

Orle. Figures disposées en orle : figures disposées parallèlement aux bords de l'écu.

Pal. Pièce honorable occupant le milieu de l'écu, délimitée par deux traits verticaux parallèles.

Palé. Ecu divisé verticalement en un nombre pair de parties égales, généralement six.

Parti. Partition divisant l'écu en deux parties égales par une ligne verticale centrale.

Patté(e). Qualifie une pièce, généralement la croix, dont les extrémités s'élargissent de côté.

Penon (ou Pennon). Écu rempli des diverses alliances d'une famille.

Potencé(e). Qualifie les pièces dont les extrémités se terminent en forme de « T ».

Pourpre. Émail héraldique de couleur violette.

Quintefeuille. Fleur stylisée représentée par cinq pétales pointus ou arrondis réunis autour d'un anneau.

Recroisetté(e). Qualifie une figure, généralement la croix, dont les extrémités se terminent en croix.

Rencontre. Tête d'animal représentée de face (ex : rencontre de cerf).

Sable. Émail héraldique de couleur noire.

Sautoir. Pièce formée par la réunion d'une bande et d'une barre, appelée aussi croix de saint André.

Senestre. Qualifie le côté gauche de l'écu (pour son porteur), c'est-à-dire à droite pour le spectateur.

Septentrional. Désigne le nord.

Sinople. Émail héraldique de couleur verte.

Timbré. Qualifie l'écu surmonté d'un timbre, ou le casque surmonté d'un cimier (ex : écu timbré d'une couronne).

Tourteau. Besant de couleur autre que l'or et l'argent.

Trangle. Se dit d'une fasce en divise qui soutient un chef.

Vair. Fourrure représentant une alternance de clochettes d'argent et d'azur disposées en rangées horizontales.

Vairé. Qualifie le vair dont les émaux sont autres que l'argent et l'azur.

Vougier en brigandine. Soldat à pied protégé d'une armure légère, et portant une sorte de lance dont le fer long et large était aigu et tranchant d'un côté. Les vougiers étaient regroupés en compagnies.

Ce document, réalisé par M. Mauguin avec la collaboration de P.F. Broucke, est susceptible d'évoluer en fonction de corrections ou de nouvelles découvertes.

Se référer à la date inscrite sur la première page et ci-dessous.

Mis en ligne sur internet en octobre 2017

Évolution le 10/12/2019, page 28, écusson de Saint-Gouesnou.

Évolution le 10/07/2020, page 16, Alliance Tanguy de Kerlec'h – Barbe de Guingamp
Pages 52 à 54, identification des pennons de Rocervo

Évolution le 21/02/2021, page 16, avec un nouveau plan du réseau du grand vitrail

24/07/2023 Correction de l'alliance Keranflec'h dans le pennon de Tanguy de Saint Gouesnou.
p27

Merci à Johnny Cren et Marc Faujour, leur précieuse participation fait évoluer ce document.

Retour au Menu : [ICI](#) pour consulter d'autres documents.

